



Parait le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPALE

DE — OF

Gazette MUNICIPALE DE — OF Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

CANADA

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

Deuxième année
Second year

No. 38

23 Octobre 1905

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE : MAIN 4240

REGLEMENT NO. 342.

Sancctionné par le Conseil en l'assemblée du 16 octobre 1905.)

Règlement à l'effet d'annexer la Cité de Saint-Henri à la Cité de Montréal.

Il est ordonné et statué comme suit :

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Cité de Montréal d'annexer à son territoire la Cité de Saint-Henri pour en faire partie comme quartier séparé sous le nom de Quartier Saint-Henri, et que cette annexion ne peut que produire des avantages mutuels, le Conseil de la Cité de Montréal décrète ce qui suit :

Attendu que le 11 juillet 1905, un règlement a été adopté à cet effet en deuxième lecture par le Conseil de ladite Cité ;

Attendu que ledit règlement a été approuvé par le Conseil de la cité de Saint-Henri, le 9 août 1905 ;

Attendu que les électeurs propriétaires de ladite municipalité à annexer ont été convoqués pour le 16 octobre 1905, après avis dûment donné suivant la loi, aux fins d'approuver ou de désapprouver ledit règlement ;

Attendu que ledit 16ème jour d'octobre 1905, après que ledit règlement eût été soumis aux électeurs propriétaires présents, ledits électeurs propriétaires ont approuvé ledit règlement ainsi qu'il appert du certificat soumis au Conseil de ladite Cité le 16 octobre 1905.

Attendu enfin que toutes les conditions requises par l'article 8 et autres de la section V de la charte de la Cité de Montréal, 62 Vict., chap. 58, ont été dûment remplies avant l'adoption finale de ce règlement.

I.—Le territoire compris dans les limites actuelles de la cité de Saint-Henri, tel que ci-après décrit, formera un des quartiers de la Cité de Montréal et sera connu sous le nom de Quartier Saint-Henri :

Le territoire de la ville de Saint-Henri est compris dans les bornes et limites suivantes :

Vers le nord-est par une ligne brisée commençant au point d'intersection des axes de la rue Saint-Antoine et de l'avenue Atwater, prenant une direction sud-est suivant ledit axe de l'avenue Atwater, coïncidant avec la ligne séparative entre la ville de Saint-Henri et la ville de Sainte-Cunégonde, jusqu'à son intersection avec l'axe du canal Lachine ; de là prenant une direction sud-ouest, suivant l'axe du canal Lachine, par une ligne courbe, jusqu'à son intersection avec le prolongement de l'axe du chemin de la Côte St-Paul ; de là prenant une direction nord-est et nord, suivant ledit axe du chemin de la Côte Saint-Paul ; par une ligne brisée coïncidant avec la ligne séparative entre la ville de Saint-Henri et la paroisse de Notre-Dame de Grâces, jusqu'à son intersection avec la rue Saint-Rémi ; de là, prenant une direction nord-ouest, suivant ledit axe du chemin de la Côte Saint-Paul, jusqu'à l'alignement nord-ouest de la rue Notre-Dame et au-delà coïncidant avec la limite nord-est des lots officiels Nos 188 et 188a de la paroisse de Notre-Dame de Grâces, jusqu'à une distance approximative de 370 pieds au nord-ouest dudit alignement suivant la ligne séparative entre la ville de Saint-Henri et la

BY-LAW No. 342.

(Assented to by the City Council, the 16th of October 1905.)

By-Law to annex the City of St. Henry to the City of Montreal.

It was ordained and enacted as follows :

Whereas it is in the interests of the City of Montreal to annex to its territory the City of St. Henry to form part thereof, as a separate ward, under the name of *St. Henry Ward*, and whereas such annexation cannot but be productive of mutual advantages, the Council of the said City of Montreal, enacts as follows :

Whereas on the 11th day of July 1905, a by-law to that effect passed a second reading in the Council of the said City ;

Whereas the said by-law was approved of by the Municipal Council of the City of St. Henry, on the 9th day of August 1905

Whereas the electors proprietors of real estate in said municipality to be annexed were convened in public meeting on the 16th day of October 1905, after due notice had been given according to law, for the purpose of approving or disapproving the said by-law ;

Whereas on the said 16th day of October 1905, after said by-law had been submitted to the electors proprietors of real estate who were present, the said by-law was approved of, as appears by the certificate submitted to the Council of the said City, on the 16th day of October 1905 ;

Whereas all the requirements of article 8 and others of the section V of the Charter of the City of Montreal, 62 Vict., chap. 58, were duly complied with previous to the final adoption of said by-law ;

I.—The territory now comprising the City of St. Henry, as hereinafter described, shall constitute one of the wards of the City of Montreal, which shall be known as *St. Henry Ward* :

“The territory of the City of St. Henry is comprised within the following boundaries and limits :

“To the north-east by a broken line beginning at the point of intersection of the axis of St. Antoine St. and Atwater Avenue, running in a south-east direction along the said axis of Atwater Avenue coinciding with the dividing line between the City of St. Henry and the City of St. Cunégonde, to its intersection with the axis of the Lachine Canal; thence running in a south-west direction, along the axis of the Lachine Canal, by a curve line, to its intersection with the prolongation of the axis of the Côte St. Paul Road; thence running in a north-east and north direction, along said axis of the Côte St. Paul Road; by a broken line coinciding with the dividing line between the City of St. Henry and the parish of Notre-Dame de Grâces, to its intersection with St. Rémi Street; thence running in a north-west direction, along the said axis of the Côte St. Paul Road to the north-west alignment of Notre Dame Street and further up coinciding with the north-east limit of official lots Nos. 188 and 188a of the parish of Notre-Dame de Grâces, to an approximate distance of 370 feet north-west of the said alignment of Notre Dame Street; thence running in a north-east direction along the dividing line between the City of St. Henry and the

"ville de Westmount à travers les lots officiels Nos 1657, 1634 et 1632 du cadastre de la paroisse de Montréal et coïncidant ensuite avec la limite sud-est des lots officiels Nos 154, 153, 152, 151, 150, 149, 148, 147, 146, 145, 144, 143, 142, 141, 140, 139, 138, 137, 136, 135, 134, 133, 132, 131, 130, 129, 128, 127, 126, 125, 124, 123, 122, 121, 120, 119, 118, 117, 116, 115 et 114, de la subdivision du numéro 1434 et des numéros 1408-5, 1408-6, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414 et 1415 du cadastre de la paroisse de Montréal, jusqu'à son intersection avec l'axe de la rue Hallowell (maintenant Rose de Lima) ; de là prenant une direction sud-est suivant ledit axe de la rue Hallowell jusqu'à l'intersection dudit axe avec celui de la rue Saint-Antoine ; de là prenant une direction nord-est suivant l'axe de la rue Saint-Antoine, par une ligne brisée jusqu'au point de départ.

"Ladite ville de Saint-Henri étant bornée vers le nord-est partie par la ville de Westmount et partie par la ville de Sainte-Cunégonde, vers le sud-est partie par la Cité de Montréal et partie par la ville de la Côte Saint-Paul, vers le sud-ouest et l'ouest par la paroisse de Notre-Dame de Grâces et vers le nord-ouest partie par la paroisse de Notre-Dame de Grâces et partie par la ville de Westmount."

2.—Le quartier de Saint-Henri sera représenté par deux échevins élus de la manière prescrite dans et par la charte de la Cité de Montréal.

3.—L'actif de la cité de Saint-Henri, à dater de l'annexion, sera consolidé avec l'actif de la Cité de Montréal, et le passif de la cité de Saint-Henri sera aussi consolidé avec le passif de la Cité de Montréal ; et le quartier Saint-Henri devra être mis sur le même pied que les autres quartiers de la Cité de Montréal, quant aux taxes et autres impôts municipaux, et être soumis aux dispositions des différents règlements en vigueur dans la Cité de Montréal et autres lois qui régissent ladite Cité, ainsi qu'à ceux de la cité de Saint-Henri jusqu'à ce que la fin proposée dans lesdits règlements soient complètement atteinte et réalisée.

4.—Toute dette contractée après le 1er janvier de la présente année, par la cité de Saint-Henri sauf pour fins d'administration—en sus et au-delà de ce que comprend l'état financier maintenant devant le Conseil, qui fait voir que la dette totale de ladite cité de Saint-Henri est de \$1,889,240, sera payée au moyen d'une contribution foncière spéciale qui sera imposée sur les propriétaires fonciers de la dite cité de Saint-Henri.

5.—Les règlements de la cité de Saint-Henri resteront en vigueur dans le quartier Saint-Henri jusqu'au 1er mai 1906 ; à partir de cette date le quartier Saint-Henri sera soumis aux règlements de la Cité de Montréal.

6.—Les deux échevins qui auront été élus pour représenter le quartier Saint-Henri dans le Conseil de la Cité de Montréal, resteront en charge jusqu'au 1er février 1906.

7.—Il serait à désirer que, dans l'intérêt de la Cité de Montréal, les fonctionnaires suivants de la cité de Saint-Henri actuellement en office soient continués dans leurs charges à partir de la date de l'annexion, comme employés de la Cité de Montréal, et exercent, pour cette dernière Cité, leurs fonctions respectives à leur salaire actuel, jusqu'à l'expiration de l'année courante, suivant les règles et règlements du Conseil de ladite cité de Saint-Henri, et moyennant les traitements, à l'expiration de l'année courante, qui seront déterminés par la Cité de Montréal :

(a)—Les employés préposés à la comptabilité seront sous la juridiction de la Commission des Finances ; (b) les employés préposés à la Voirie seront sous la juridiction de la Commission de la Voirie ; (c) les officiers et les agents de police seront sous la juridiction de la Commission de Police ; (d) les officiers et les hommes préposés aux appareils à incendie et à l'éclairage seront sous la juridiction de la Commission des Incendies et de l'Eclairage ; et il en sera de même pour tous les employés permanents tombant, par la nature de leurs fonctions, sous la juridiction des commissions de l'Incinération, de l'Hygiène et des Statistiques, et des Parcs, Squares et Traverses.

8.—Par l'adoption du présent règlement, le nouveau quartier est et sera incorporé à la Cité de Montréal et sera sujet à tous les règlements de ladite Cité de Montréal qui ne seront pas en opposition avec les clauses du présent règlement, et sera sujet à tous les devoirs et obligations prescrits par la charte de la Cité de Montréal et les statuts qui l'amendent.

"Town of Westmount, through official lots Nos. 1657, 1634 and 1632 of the cadastre of the parish of Montreal and thence coinciding with the south-east limit of official lots Nos. 154, 153, 152, 151, 150, 149, 148, 147, 146, 145, 144, 143, 142, 141, 140, 139, 138, 137, 136, 135, 134, 133, 132, 131, 130, 129, 128, 127, 126, 125, 124, 123, 122, 121, 120, 119, 118, 117, 116, 115, and 114 of the subdivision of number 1434 and of numbers 1408.5, 1408.6, 1409, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414 and 1415 of the Cadastre of the Parish of Montreal, to its intersection with the axis of Hallowell Street (now Rose de Lima) ; thence running in a south-east direction along the said axis of Hallowell Street to the intersection of said axis with that of St. Antoine Street ; thence running in a north-east direction along the axis of St. Antoine Street, by a broken line to the starting point."

"The said City of St. Henry being bounded to the north-east partly by the Town of Westmount and partly by the City of St. Cunégonde ; to the south-east partly by the City of Montreal and partly by the Town of Côte St. Paul ; to the south-west and west by the Parish of Notre Dame de Grâces, and to the north-west partly by the parish of Notre-Dame de Grâces and partly by the Town of Westmount."

2.—The St. Henry Ward shall be represented by two aldermen, elected in the manner provided in and by the Charter of the said City of Montreal.

3.—The assets of the City of St. Henry shall, from the date of annexation, be consolidated with the assets of the City of Montreal, and the liabilities of the City of St. Henry shall also be consolidated with the liabilities of the City of Montreal ; and the St. Henry Ward shall be put on the same footing as the other wards of the said City of Montreal, as regards civic taxes and other municipal dues, and be subject to the provisions of the several by-laws in force in the City of Montreal and to the laws governing the said City, as well as to those of the City of St. Henry until such time as the purposes of said by-laws have been completely attained and realized.

4.—Any debt contracted after the first of January of the present year, by the City of St. Henry—except for administration purposes—beyond what is included in the financial statement now before the Council, which shows the total indebtedness of the said City of St. Henry to be \$1,889,240, shall be paid by means of a special assessment to be levied on the property owners of said City of St. Henry.

5.—The by-laws of the City of St. Henry shall remain in force in the St. Henry Ward until the 1st May, 1906 ; from and after that date, St. Henry Ward shall be subject to the by-laws of the City of Montreal.

6.—The two Aldermen elected to represent St. Henry Ward in the Council of the City of Montreal, shall remain in office until the 1st of February, 1906.

7.—It would be desirable that, in the interest of the City of Montreal, the following employees of the City of St. Henry now in office be continued, from the date of annexation, as employees of the City of Montreal, and should discharge for the latter City their respective functions at their present salary, until the expiration of the current year, according to the rules and regulations of the Council of the said City of St. Henry, and at such salary, at the expiration of the current year, as the City of Montreal may determine :

(a)—The employees of the Accountant's Office shall be under the jurisdiction of the Finance Committee ; (b) the employees of the Road Department shall be under the jurisdiction of the Road Committee ; (c) the police officers and constables shall be under the jurisdiction of the Police Committee ; (d) the officers and men in charge of the fire apparatus and of the lighting service shall be under the jurisdiction of the Fire and Light Committee ; the same classification to be applied to all permanent employees coming, by the nature of their functions, within the jurisdiction of the Incineration, Hygiene and Statistics, and Parks, Squares and Ferries Committees.

8.—By the adoption of this by-law, the new ward is and shall be incorporated into the said City of Montreal, and shall be subject to all the by-laws of the said City of Montreal, which do not conflict with the provisions of this by-law, and shall be subject to all the duties and obligations prescribed by the Charter of the City of Montreal and the statutes amending the same.

REGLEMENT No. 343.

(Sanctionné par le Conseil en l'assemblée du 18 octobre 1905.)

Règlement relatif à l'enlèvement des poteaux et à l'enfouissement des fils.

A une assemblée spéciale ajournée du Conseil de la Cité de Montréal tenue dans l'Hôtel de Ville, ce dix-huitième jour d'octobre mil neuf cent cinq, en la manière et suivant les formalités prescrites dans et par l'acte d'incorporation de ladite Cité, à laquelle assemblée sont présents la majorité des membres de tout le Conseil, savoir : l'échevin Clearihue, maire suppléant, au fauteuil ; les échevins Vallières, Larivière, St-Denis, Robertson, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, Lapointe L.-A., Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, Lapointe N., Stearns, Lemay, Coultre, DeSerres, Bastien, Leclaire, Proulx, Duquette et Major.

Il est ordonné et statué par ledit Conseil comme suit :

Sec. 1.—Il est défendu à l'avenir de poser des poteaux et de suspendre des fils conducteurs le long ou à travers aucune rue, allée et place publique dans la Cité de Montréal.

Sec. 2.—Tous les poteaux déjà érigés et les fils conducteurs déjà suspendus devront être enlevés et lesdits fils conducteurs devront être placés dans des conduites souterraines.

Sec. 3.—Ces conduites souterraines seront construites sous la direction de l'inspecteur de la Cité, dans les endroits et de la manière indiqués sur un plan déposé au département de la Voirie et signé par ledit inspecteur.

A cette fin, la Cité est divisée en cinq districts, décrits comme suit :

DISTRICT No. 1.

Toute la partie coloriée en rouge sur le plan susmentionné et comprise dans les limites suivantes : la rue Lacroix jusqu'aux limites ouest de la Ville et depuis la rive du fleuve et la berge du canal jusqu'à la rue Saint-Antoine (Craig), y compris les susdites rues ainsi que les rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent dans tout leur parcours.

DISTRICT No. 2

Toute la partie coloriée en bleu sur le susdit plan et comprise dans les limites suivantes : la rue Saint-Hubert, de la rue Saint-Antoine (Craig) à la rue Sherbrooke, le long de cette dernière rue jusqu'à la rue Peel et la rue Windsor jusqu'à la rue Saint-Antoine (Craig), y compris les susdites rues, sauf la rue Saint-Antoine (Craig), et y compris aussi la rue Bleury et l'avenue du Parc jusqu'à l'avenue Mont-Royal et la rue Notre-Dame entre les rues Lacroix et Frontenac.

DISTRICT No. 3

Toute la partie coloriée en jaune sur le susdit plan et comprise dans les limites suivantes : des rues St-Hubert et Lacroix, le long de la rive du fleuve jusqu'à l'avenue DeLorimier, la rue Rachel, l'avenue Papineau l'avenue Mont-Royal et jusqu'à la rue St-Hubert, y compris les rues aux limites Nord et Est ainsi que les rues au Nord de la rue Saint-Antoine (Craig), de la rue Windsor à la limite Ouest de la Ville, et la rue Sherbrooke, de la rue Peel aux limites Ouest de la Ville, y compris aussi les rues à la limite Nord-Ouest.

DISTRICT No. 4

Toute la partie coloriée en terre de Sienne brûlée sur le susdit plan, et y compris la Pointe Saint-Charles et toutes les rues à l'Est et au Nord de l'avenue Papineau.

DISTRICT No. 5

Toutes les rues à l'Ouest et au Nord de la partie coloriée pourpre sur le susdit plan et toutes les rues où les poteaux n'auront pas encore été enlevés.

Sect. 4.—Les fils conducteurs seront placés dans des conduites souterraines et les poteaux déjà érigés et les fils conducteurs déjà suspendus seront enlevés, dans les limites du district No 1 ci-dessus décrit, dans un délai d'un an à compter de l'adoption du présent règlement ; dans un délai de deux ans dans les limites du district No 2 ci-dessus décrit ; dans un délai de trois ans dans les limites du district No 3 ci-dessus décrit ; dans un délai de quatre ans dans les limites du district No 4 ci-dessus

BY-LAW No. 343

(Assented to by the City Council, the 18th October 1905.)

By-Law to provide for the removal of poles and the laying of wires under ground.

At an adjourned special meeting of the Council of the City of Montreal, held in the City Hall, this eighteenth day of October, one thousand nine hundred and five, after the observance of the formalities prescribed in and by the act of incorporation of the said City, at which meeting a majority of the members of the whole Council are present, viz : Ald. Clearihue, acting mayor, in the chair ; Aldermen Vallières, Larivière, St-Denis, Robertson, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, Lapointe L. A., Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, Lapointe N., Stearns, Lemay, Coultre, DeSerres, Bastien, Leclaire, Proulx, Duquette and Major.

It was ordained and enacted by the said Council as follows :

Sec. 1.—It is forbidden hereafter to place poles and to suspend wires along or across any street, alley and public place in the City of Montreal.

Sec. 2—All poles already erected and wires already suspended shall be removed and the said wires shall be placed in underground conduits.

Sec. 3—The said underground conduits shall be constructed under the direction of the City Surveyor, at the places and in the manner indicated on a plan deposited in the Road Department and signed by the said City Surveyor.

For that purpose, the City shall be divided into five districts, as follows :

DISTRICT No. 1.

All that portion colored red on the above mentioned plan and comprised within the following boundaries : Lacroix St. to Western City limits, and from the bank of the River and Canal to St. Antoine Street (Craig), including streets mentioned also St. Catherine Street throughout and St. Lawrence Street throughout.

DISTRICT No. 2.

All that portion colored blue on the aforesaid plan and comprised within the following boundaries :—St. Hubert, from St. Antoine St. (Craig) to Sherbrooke, along Sherbrooke to Peel and Windsor to St. Antoine St. (Craig), including streets mentioned, excepting St. Antoine St. (Craig), including also Bleury and Park Ave. to Mount-Royal, and Notre-Dame, from Lacroix to Frontenac.

DISTRICT No. 3.

All that portion colored yellow on the aforesaid plan and comprised within the following boundaries :—From St. Hubert and Lacroix, along River front, to Delormier Avenue, to Rachel, to Papineau, to Mount-Royal, to St. Hubert, including streets on North and Eastern boundaries, also North of St. Antoine (Craig), from Windsor to Western City limits, and Sherbrooke, from Peel to Western City limits, including streets on North-Western boundaries.

DISTRICT No. 4.

All that portion colored burnt sienna on the aforesaid plan and comprising the whole of Point St. Charles and all streets East and North of Papineau Avenue.

DISTRICT No. 5.

All streets west and north of portion colored purple on the aforesaid plan and all streets where poles have not yet been removed.

Sec. 4.—Wires shall be placed in underground conduits and the poles already erected and wires already suspended shall be removed, within the limits of District No. 1, above described, within a delay of one year from the date of the adoption of this by-law ; within a delay of two years in District No. 2, above described ; within a delay of three years in District No. 3, above described ; within a delay of four years in District No. 4, above

décret ; dans un délai de cinq ans dans les limites du district No 5 ci-dessus décrété.

Sec. 5.—Aucune personne n'ouvrira la surface d'aucune rue, allée et place publique et ne fera aucune excavation pour l'installation de conduites souterraines, sans avoir au préalable déposé au département de la Voirie, pour être conservée aux archives une copie des plans et devis indiquant les travaux projetés et avoir obtenu un permis à cet effet de l'Inspecteur de la Cité, et toute personne qui obtiendra ce permis devra remplir telle excavation et remettre tous les pavages et toutes les parties de la chaussée en aussi bonne condition qu'ils l'étaient avant l'excavation et les tenir en bon état pendant une année après qu'ils auront été restaurés, et le temps à consacrer à l'exécution de ces travaux ainsi que le temps pendant lequel la tranchée ou les tranchées pourront être laissées ouvertes, chaque fois, seront aussi déterminés par ledit Inspecteur de la Cité.

Sec. 6.—Dans le cas où la Cité profiterait de ces excavations pour substituer un autre genre de pavage dans aucune des rues, allées ou places publiques, en tout ou en partie, ladite Cité aura le droit de percevoir des personnes faisant ces excavations un montant équivalent aux déboursés que ces dernières auraient été appelées à faire si la partie creusée par lesdites personnes avait été remise seulement dans son état primitif.

Sec. 7.—Tous dommages qui seront causés, tant à la personne qu'à la propriété, par suite de l'enlèvement des poteaux ou des fils conducteurs ainsi que par suite de la construction, de l'entretien, de la réparation ou de l'existence des conduites souterraines, seront supportés et payés par les personnes propriétaires d'icelles.

Sec. 8.—Toute personne qui contreviendra à quelqu'une des dispositions des sections 1, 2, 3 et 4 du présent règlement sera passible d'une amende, avec ou sans les frais, et à défaut du paiement immédiat de ladite amende avec ou sans les frais, selon le cas, d'un emprisonnement, le montant de ladite amende et le terme de l'emprisonnement à être fixés par la Cour du Recorder à sa discréption ; mais ladite amende n'excédera pas quarante dollars, et l'emprisonnement ne dépassera pas deux mois de calendrier, ledit emprisonnement, cependant, devant cesser en tout temps avant l'expiration du terme fixé par ladite Cour du Recorder, sur paiement de ladite amende ou de ladite amende et des frais, selon le cas ; et si l'infraction est continuée cette continuité constituera, jour par jour, une offense séparée.

Sec. 9.—Le mot "personne" comprend aussi toute société, compagnie ou corporation.

Sec. 10.—Il sera du devoir de l'inspecteur de la Cité et des officiers du département de la Voirie de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement.

REGLEMENT No. 344

(Sanctionné par le Conseil, en l'assemblée du 18 octobre 1905.)

Règlement pourvoyant à l'entretien des trottoirs pendant l'hiver dans toute l'étendue de la Ville de Montréal et à l'imposition d'une taxe sur les propriétaires fonciers, pour en couvrir le coût.

Attendu qu'il est à propos d'enlever toutes obstructions, telles que la neige et la glace, sur les trottoirs pendant la saison d'hiver, et d'imposer une taxe spéciale sur les propriétaires des immeubles le long desquels la neige et la glace seront enlevées dans les limites de la cité, à un taux *pro rata* par pied d'après le front desdits immeubles, afin de couvrir le coût de ce service sur toutes les rues, cotés ou parties de rues comprises dans les districts ci-après définis et décris.

A une assemblée spéciale ajournée du Conseil de la Cité de Montréal tenue dans l'Hôtel de Ville, ce dix-huitième jour d'octobre mil neuf cent cinq, en la manière et suivant les formalités prescrites dans et par l'acte d'incorporation de ladite Cité, à laquelle assemblée sont présents la majorité des membres de tout le Conseil, savoir : l'échevin Clearihue, maire suppléant, au fauteuil ; les échevins Vallières, Larivière, St-Denis, Robertson, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, Lapointe L.-A., Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, Lapointe N., Stears, Lemay, Couture, Desrues, Bastien, Leclaire, Proulx, Duquette et Major.

Il est ordonné et statué par ledit Conseil comme suit :

described ; and within a delay of five years, in District No. 5, above described.

Sec. 5.—No person shall open any street, alley and public place or make any excavation for the laying of underground conduits, without first filing in the Road Department, to be kept of record, a copy of the plans and specifications showing the proposed works and obtaining a permit therefor from the City Surveyor, and every person who will obtain such permit shall refill such excavation and replace all pavements and roadways of every character, in as good a condition as before the excavation, and keep the same in repair for one year after the same has been replaced or restored, and the time to be consumed in performing such work, together with the length of time that the trench or trenches may be open at any one time, shall also be determined and regulated by the said City Surveyor.

Sec. 6. Should the City take advantage of such excavation to substitute another kind of pavement in any of the said streets, alleys or public places, in whole or in part, the said City shall be entitled to recover from the persons making said excavation, an amount equal to the expenditure to which the latter would have been put, if the portion excavated by the said persons had been restored to its original condition.

Sec. 7.—Any damages caused to person or property by reason of the removal of the poles or electric wires and also by reason of the construction, maintenance, repair or existence of underground conduits, shall be borne and paid by the persons owning same.

Sec. 8.—Every person offending against any of the provisions of Sections 1, 2, 3 and 4 of this by-law shall be liable to a fine with or without cost, and in default of immediate payment of said fine with or without costs, as the case may be, to an imprisonment, the amount of said fine and the term of said imprisonment to be fixed by the Recorder's Court, at its discretion ; but such fine shall not exceed forty dollars, and the imprisonment shall not be for a longer period than two calendar months ; the said imprisonment, however, to cease at any time before the expiration of the term fixed by the said Recorder's Court upon payment of the said fine, or fine and costs, as the case may be ; and if the infraction is continued, such continuance shall constitute, day by day, a separate offence.

Sec. 9.—The word "person" shall also include any firm, company or corporation.

Sec. 10.—It shall be the duty of the City Surveyor and of the officials of the Road Department to enforce the provisions of the present by-law.

BY-LAW No. 344.

(Assented to by the City Council, the 18th of October 1905.)

By-Law to provide for the keeping of sidewalks in good order during the winter season throughout the City of Montréal, and to levy an assessment on the owners of immovable property to cover the cost thereof.

Whereas it is expedient to remove all obstructions such as snow and ice from the sidewalks during the winter season, and to levy a special assessment upon the owners of immovable property along which said snow and ice shall be removed within the said City, at a pro rata rate of cost per foot front according to the frontage thereof, in order to cover the cost of such removal on all the streets, sides or portions of streets comprised within the districts hereinafter defined and described.

At an adjourned special meeting of the Council of the City of Montreal, held in the City Hall, this eighteenth day of October, one thousand nine hundred and five, after the observance of the formalities prescribed in and by the act of incorporation of the said City, at which meeting a majority of the members of the whole Council are present, viz : Ald. Clearihue, acting mayor, in the chair ; Aldermen Vallières, Larivière, St-Denis, Robertson, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, Lapointe, L. A., Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, Lapointe, N., Stears, Lemay, Couture, Desrues, Bastien, Leclaire, Proulx, Duquette and Major.

It was ordained and enacted by the said Council as follows :

Sect. 1.—Nonobstant toutes dispositions contraires contenues dans un règlement quelconque, la neige et la glace seront enlevées par la Corporation de la Cité de Montréal sur les trottoirs dans les rues, ruelles, voies et places publiques, ou partie d'elles dans tout district, où le Conseil de Ville l'ordonnera.

Sect. 2.—La Ville sera divisée, pour la fin sus-mentionnée, en districts tels que désignés et décrits dans la cédule ci-dessous.

Sect. 3.—Une taxe annuelle de 5 cents par pied de front, lorsque le trottoir aura 6 pieds ou moins de largeur, et de 10 cents par pied de front lorsque le trottoir aura plus de 6 pieds de largeur, sera imposée sur le propriétaire ou les propriétaires des immeubles imposés dont les trottoirs seront tenus libres de neige et de glace, d'après l'étendue du front desdits immeubles, afin de couvrir le coût dudit service de l'enlèvement de la neige et de la glace, laquelle taxe sera perçue en sus de tous autres impôts dont sont ou seront frappés lesdits immeubles.

Sect. 4.—Ladite taxe sera payable le ou avant le 1^{er} jour de novembre de chaque année au Trésorier de la Ville, qui est par les présentes autorisé à la percevoir, après ladite date, de la même manière que les contributions foncières ordinaires peuvent être prélevées et perçues d'après la loi.

Sect. 5.—Il sera du devoir de l'Inspecteur de la Cité de tenir un compte de toute les dépenses faites pour le service de l'enlèvement de la neige et de la glace, comme susdit, et ledit Inspecteur de la Cité devra en outre fournir au Trésorier de la Cité et aux estimateurs de la Cité, immédiatement après le 1^{er} jour d'avril de chaque année, un relevé des sommes déboursées de ce chef durant l'hiver précédent et leur communiquer les données nécessaires pour l'imposition de ladite taxe. Il sera aussi du devoir desdits estimateurs de la Cité d'inscrire dans le rôle de contribution foncière la quote-part de ladite taxe payable par chaque propriétaire ou par les propriétaires desdits immeubles imposés.

Sect. 6.—Toutes les dispositions contenues dans un règlement quelconque, incompatibles avec les dispositions du présent règlement, sont par les présentes abrogées.

Sect. 7.—Pour les fins du présent règlement, les mots "saison d'hiver" signifient la période de temps comprise entre le 1^{er} Décembre et le 1^{er} Avril de chaque année.

CÉDULE

Le District No. 1 comprendra les trottoirs sur toutes les rues, ruelles, voies et places publiques et parties d'elles comprises dans les limites : du quartier Est.

District No.	2.	"	"	"	"	"	Centre.
"	No. 3.	"	"	"	"	"	Ouest.
"	No. 4.	"	"	"	"	"	Ste-Anne.
"	No. 5.	"	"	"	"	"	St-Gabriel.
"	No. 6.	"	"	"	"	"	St-Joseph.
"	No. 7.	"	"	"	"	"	St-André.
"	No. 8.	"	"	"	"	"	St-Georges.
"	No. 9.	"	"	"	"	"	St-Laurent.
"	No. 10.	"	"	"	"	"	St-Louis.
"	No. 11.	"	"	"	"	"	St-Jean-Bte.
"	No. 12.	"	"	"	"	"	St-Denis.
"	No. 13.	"	"	"	"	"	Duvernay.
"	No. 14.	"	"	"	"	"	LaFontaine.
"	No. 15.	"	"	"	"	"	St-Jacques.
"	No. 16.	"	"	"	"	"	Papineau.
"	No. 17.	"	"	"	"	"	Ste-Marie.
"	No. 18.	"	"	"	"	"	Hochelaga.

Sect. 8.—Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa sanction et n'aura d'effet que pour les districts Nos 1, 2 et 3, le Conseil se réservant le droit de décréter la mise en vigueur des dispositions dudit règlement pour les autres districts ou portions de districts ci-dessus mentionnés, lorsqu'il le jugera à propos.

Sec. 1.—Notwithstanding any contrary provisions contained in any by-law, the removal of snow and ice from the sidewalks in such streets, lanes, highways and public squares, or any part thereof, in any district, as may be ordered by the City Council, shall be undertaken by the Corporation of the City of Montréal.

Sect. 2.—The City shall be divided for the above mentioned purpose into districts, as mentioned and described in the following schedule.

Sect. 3.—An annual assessment of 5 cen's per foot frontage, when the sidewalk is six feet in width or under, and of 10 cents per foot frontage when the sidewalk exceeds six feet in width, shall be levied upon the owner or owners of the assessed immovables from whose sidewalks such snow and ice shall be removed according to the frontage thereof, in order to cover the cost of such removal and which said assessment shall be in excess of all other assessments for which the said immovables are or shall be liable.

Sect. 4.—The said assessment shall be and is hereby made payable on or before the first day of November of each year to the City Treasurer, who is hereby authorized to collect the same after the said mentioned date, in the same manner as ordinary assessments can be enforced or collected by law.

Sect. 5.—It shall be the duty of the City Surveyor to keep an account of all expenses incurred for such removal of snow and ice and make a return to the City Treasurer and the City Assessors, immediately after the first day of April of each year, of all expenses incurred during the preceding winter, and also the necessary calculation for the purpose of levying the said assessment. It shall also be the duty of said City Assessors to enter in the assessment roll the apportionment of such assessment to each owner or owners of said assessed immovables.

Sect. 6.—All provisions contained in any by-law inconsistent with the provisions of this by law are hereby repealed.

Sect. 7.—For the purposes of this by-law, the words "winter season" shall mean the period from the 1st December to the 1st of April of each year.

SCHEDULE.

District No. 1 shall comprise the sidewalks on all the streets, lanes, highways and public squares or any part thereof, included within the limits of

District No.	2.	"	"	"	East	Ward f
"	No. 3.	"	"	"	"	Centre "
"	No. 4.	"	"	"	"	West "
"	No. 5.	"	"	"	"	St. Ann "
"	No. 6.	"	"	"	"	St. Gabriel "
"	No. 7.	"	"	"	"	St. Joseph "
"	No. 8.	"	"	"	"	St. Andrew "
"	No. 9.	"	"	"	"	St. George "
"	No. 10.	"	"	"	"	St. Lawrence "
"	No. 11.	"	"	"	"	St. Louis "
"	No. 12.	"	"	"	"	St. J. Baptiste "
"	No. 13.	"	"	"	"	St. Denis "
"	No. 14.	"	"	"	"	Duvernay "
"	No. 15.	"	"	"	"	LaFontaine "
"	No. 16.	"	"	"	"	St. James "
"	No. 17.	"	"	"	"	Papineau "
"	No. 18.	"	"	"	"	St. Mary "

Sect. 8.—This by-law shall come into force on the day of its sanction and shall only have effect as regards districts Nos. 1, 2 and 3, the Council reserving the right to enforce the provisions of the same in the other districts or other portions of districts above mentioned, whenever it may deem it advisable.

DELIBERATIONS

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 5 octobre.

Sont présents : MM. les échevins Larivière, président, Turner, Gallery, N. Lapointe, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS

—M. Markland Molson, père, se présente devant la Commission au sujet de la requête présentée par M. H. Markland Molson à l'effet de rendre convenable le trottoir de la rue Craig, en face de l'entrepôt Molson, de façon à accommoder les voitures chargeant et déchargeant des marchandises audit entrepôt.

Après délibération, sur proposition de M. l'échevin Gallery, il est

Résolu : Que le trottoir en dalles de pierre sur le côté sud de la rue Craig, longeant l'entrepôt Molson, soit remplacé par un trottoir de blocs en granit, pourvu qu'un montant de \$200 soit versé par M. H. Markland Molson comme contribution au coût de cet ouvrage ; la balance devant être payée par la Ville.

—M. Herdt se présente devant la Commission afin d'appuyer la requête de la "Canadian Glass Co." demandant l'autorisation de poser un tuyau à travers la jetée pour approvisionner d'eau les nouvelles constructions de ladite compagnie.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de faire rapport.

—M. l'échevin Bumbray se présente devant la Commission et soumet une requête demandant de faire niveler la rue Cuvillier depuis la rue Ontario, vers le nord, et que des trottoirs convenables y soient construits.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de faire exécuter ces travaux, pourvu qu'il y ait des fonds disponibles.

—A la demande de M. l'échevin Major, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant de construire un trottoir de dalles de pierre et goudron sur le côté sud de la rue Marie-Anne, depuis la rue Lasalle jusqu'à la rue Garnier, conformément aux dispositions de la Charte de la Cité.

—A la demande de M. l'échevin Major, il est de p'sus

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant de construire un trottoir en mastic d'asphalte à l'angle sud-ouest de la rue Brébeuf et de l'avenue Mont-Royal pour remplacer un trottoir de dalles de pierre "Grey Canyon" et goudron.

—M. Lapierre se présente devant la Commission et explique les avantages de certains tubes contenant une composition pour éteindre les incendies. Il offre ledits tubes à \$2.50 l'un ou \$30.00 la douzaine. Après mûre délibération,

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu : D'autoriser l'inspecteur de la Ville à acheter deux douzaines desdits extincteurs pour les placer aux endroits qu'il croira convenables dans les ateliers du département, ledit achat devant être effectué à condition qu'il y ait des fonds disponibles à cette fin.

—M. l'échevin Vallières et M. D. Gagné se présentent devant la Commission et demandent que soit accordée la permission d'ériger une clôture sur le côté ouest de la rue Resther, depuis la rue Bienville jusqu'à la rue Gilford, afin de masquer les hangars, etc., qui donnent sur la ruelle contigüe à la ligne dessus de ladite rue Resther.

Résolu : D'accorder à M. Gagné la permission d'ériger une clôture à ses frais sur la ligne de la rue, du côté ouest de la rue Resther, depuis la rue Bienville jusqu'à la rue Gilford. Ledit M. D. Gagné sera responsable de tous accidents, dommages ou réclamations résultant de la construction, de l'entretien ou de l'existence de ladite clôture. Ledit M. D. Gagné devra aussi enlever ladite clôture à ses frais lorsque la Ville jugera à propos d'en ordonner l'enlèvement.

REQUETES, ETC.

—A la demande de M. John R. Lewis, secrétaire-trésorier du "Montreal Collie Club", il est

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 5th of October.

Present : Ald. Larivière, chairman, Turner, Gallery, N. Lapointe, Bastien, and Leclaire.

DELEGATIONS

—Mr. Markland Molson, sr., appeared before the Committee in regard to the request of Mr. H. Markland Molson, to have the sidewalk on Craig street, opposite the Molson warehouse, made suitable for vehicles to load and discharge merchandise at the said warehouse.

After deliberation, on motion of Ald. Gallery, it was

Resolved : That the flagstone sidewalk on the south side of Craig street, alongside the Molson warehouse be replaced by granite blocks, on condition that the sum of \$200.00 be contributed by Mr. H. Markland Molson as his share towards the cost of the work ; the balance to be paid by the City.

—Mr. Herdt came before the Committee in support of the application of the Canadian Glass Co., for permission to lay a pipe through the dyke, to supply water into the said company's new buildings.

Referred to City Surveyor for report.

—Ald. Bumbray appeared before the Committee and submitted a petition praying that Cuvillier street be levelled from Ontario street northwards, and that sidewalks be properly laid thereon.

Referred to City Surveyor to have the work done provided there be funds available.

—At the request of Ald. Major, it was

Resolved : That a report be made to Council recommending that a flagstone and coal tar sidewalk be constructed on the south side of Marie Anne street from Lasalle street to Garnier street in conformity with the provisions of the City Charter.

—At the request of Ald. Major, it was furthermore

Resolved : That a report be made to Council recommending that an asphalt mastic sidewalk be laid at the southwest corner of Brébeuf street and Mount Royal Ave., instead of grey canyon flagstone and coal tar.

—Mr. Lapierre appeared before the Committee, and explained the merits of certain tubes containing a composition to extinguish fire. He offered said tubes at \$2.50 each or \$30.00 per dozen. After mature deliberation, on motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved : That the City Surveyor be authorized to purchase, up to two dozen, of said fire extinguishers to be placed wherever he may deem it necessary in the departmental workshops. Said purchase to be made on condition that there be funds available therefor.

—Ald. Vallières and Mr. D. Gagné came before the Committee and requested that permission be granted to erect a fence on the west side of Resther street from Bienville street to Gilford street, in order to conceal the unsightly sheds, etc., which abut on the lane contiguous to the western line of said Resther street.

Resolved : That permission be granted to Mr. D. Gagné to erect at his own expense a fence, on the street line, on the western side of Resther street from Bienville street to Gilford street. The said Mr. D. Gagné to be responsible for all accidents, damages or claims arising from the construction, maintenance or existence of said fence. The said Mr. D. Gagné shall also remove the said fence at his own expense whenever the City may deem it advisable to order its removal.

PETITIONS, ETC.

—At the request of Mr. John R. Lewis, Secretary-Treasurer of the Montreal Collie Club, it was

Résolu : D'accorder au "Montreal Collie Club" la permission de tenir une exposition annuelle d'automne sur les terrains attenant aux carrières de la corporation, à Outremont, samedi, le 7 octobre 1905.

— Soumise une requête demandant que soient effacées les lignes homologuées de la rue Johnson, entre les rues Saint-Christophe et Saint-Hubert, quartier LaFontaine.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de présenter un rapport et un plan.

— Soumise une lettre de Dame Lilly M. Cushing demandant à la Ville de prendre possession d'une étroite lisière de terrain qui lui est restée après l'expropriation pour l'ouverture de la rue Mackay.

Renvoyée aux avocats de la Ville.

— Soumise une lettre de la "Montreal Street Railway Co." disant que la voie de la rue des Inspecteurs sera terminée aussitôt que la Compagnie aura reçu l'intersection requise.

Résolu : De déposer cette lettre aux archives.

— Soumise une lettre du Département des Chemins de Fer et Canaux (Ottawa) au sujet de la permission donnée à la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien de poser et de maintenir une simple voie ferrée rue Saint-Patrice.

Résolu : De déposer cette lettre aux archives.

— Soumis un protêt notarié de M. Norval Dickson, N. P., à la demande de M. James Coristine, protestant contre la "Silica Barytic Stone Company" qui a laissé une excavation ouverte le long de l'établissement de M. Coristine rue Lemoine.

Résolu : De prier l'inspecteur de la Ville de voir à ce que l'ouvrage nécessaire soit exécuté sans retard, à l'effet de faire cesser toute cause de plainte, et que, de plus, M. Coristine soit informé qu'on se propose de construire un trottoir permanent à l'endroit où se trouve l'excavation.

— Soumise et lue une lettre des avocats de la Ville demandant de plus amples informations au sujet du déversement des égouts de la ville Saint-Louis dans ceux de la Cité de Montréal.

Résolu : Que la ville Saint-Louis soit priée de fournir à cette Commission une copie du plan général du système d'égout qu'elle entend établir

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant que permission soit donnée à la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc de construire une voie d'évitement pour relier la voie du Grand Tronc, rue des Communes, avec sa propriété bornée à l'Est par la rue des Communes, au Nord par la rue McGill, à l'Ouest par la rue Youville et au Sud par la rue des Seurs Grises, aux conditions suivantes :

1.—Ladite voie d'évitement devant être construite sous la surveillance et à la satisfaction de l'inspecteur de la Ville et aussi conformément au plan ci-annexé.

2.—Ladite Compagnie sera responsable de tous dommages qui seront causés à la personne ou à la propriété par le fait de la construction, de l'entretien, des réparations ou de l'exploitation de ladite voie d'évitement. La Compagnie sera tenue d'indemniser et de tenir indemne la Ville contre toute poursuite intentée, tout jugement rendu ou toute réclamation reconnue bien fondée contre la Ville, y compris les frais, pour les causes ci-dessus mentionnées.

3.—La Compagnie du Grand Tronc devra pavé, avec des blocs de granit, l'espace entre les rails et 18 pouces chaque côté de la voie, et maintenir ledit pavage en bon état de réparation à la satisfaction de l'inspecteur de la Ville jusqu'à ce que ladite voie d'évitement soit enlevée; après quoi, la chaussée de ladite rue devra être laissée en bon état, le tout à la satisfaction de l'inspecteur de la Ville.

4.—La Compagnie devra charger un gardien d'avertir les passants de l'approche des trains vers ladite voie d'évitement qui ne sera utilisée qu'entre 6 heures p. m. et 7 heures a. m.; et, de plus, aucun wagon ne devra stationner sur ladite voie d'évitement plus de cinq minutes en aucun temps.

5.—La présente permission est accordée temporairement, et ladite voie d'évitement devra être enlevée aux frais de ladite Compagnie lorsque le Conseil de Ville jugera à propos d'en ordonner l'enlèvement.

Et que les notaires de la Ville soient priés de préparer un acte en conséquence, et que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

Résolu : De présenter au Conseil un rapport à l'effet d'accepter des Frères de l'Instruction Chrétienne la rue Fabre, depuis l'avenue Mont-Royal jusqu'à la rue Gilford, et ce gratuitement et sans condition; et de plus, que les notaires de la Ville soient priés de préparer un acte en conséquence et que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

Résolu : De présenter au Conseil un rapport à l'effet d'ins-

Resolved : That permission be granted to the Montreal Collie Club to hold its Annual Fall Show at the Corporation Quarry grounds at Outremont on Saturday, Oct. 7th 1905.

— Submitted a petition praying that the homologated lines of Johnson street be erased between St. Christophe and St. Hubert street, in Lafontaine Ward.

Referred to City Surveyor for report and plan.

— Submitted a letter from Dame Lilly M. Cushing requiring the City to take the narrow strip of land which remains after the expropriation for the opening of Mackay street.

Referred to the City Attorneys.

— Submitted a letter from the Montreal Street Railway Co., stating that the Inspector street line will be completed as soon as the intersection is received.

Resolved : That said letter be filed of record.

— Submitted a letter from the Department of Railways and Canals (Ottawa) relative to the permission granted to the Canadian Pacific Ry. Co., to lay and maintain a single railway track on St. Patrick street.

Resolved : That said letter be filed of record.

— Submitted a notarial protest from Norval Dickson, N. P., at the request of James Coristine, protesting against the action of the Silica Barytic Stone Company in leaving an excavation open alongside Mr. Coristine's premises on Lemoine street.

Resolved : That the City Surveyor be instructed to see that the necessary work be done immediately to remove all cause of complaint, and furthermore that Mr. Coristine be informed that it is proposed to lay a permanent sidewalk where said excavation was made.

— Submitted and read a letter from the City Attorneys asking for more information regarding the drainage of Ville St. Louis into the sewers of the City of Montreal.

Resolved : That Ville St. Louis be requested to furnish this Committee with a copy of the general plan of sewerage work which Ville St. Louis proposes to carry out.

Resolved : That a report be made to Council recommending that permission be granted to the Grand Trunk Ry. Co. to construct a siding to connect the Grand Trunk Ry. Co.'s track on Common street with the block of property bounded on the east by Common street, on the north by McGill street, on the west by Youville street and on the south by Grey Nun street, on the following conditions :

1.—The said siding to be constructed under the supervision of and to the satisfaction of the City Surveyor, and also in conformity with the plan hereunto annexed.

2.—The said Grand Trunk Railway Company shall be liable for all damages which may be occasioned to any person or property by reason of the construction, maintenance, repair or use of the said track or siding, and shall be held to indemnify and hold harmless the City against any suit instituted, judgment rendered or claim recognised as well founded against the City, including costs, for the reason above mentioned.

3.—The Grand Trunk Railway Co. shall pave the roadway between the rails and 18 inches on each side with granite blocks, and keep said paving in good repair to the satisfaction of the City Surveyor until said siding be removed when said street shall be left in good order to the satisfaction of the City Surveyor.

4.—The Grand Trunk Railway Co. shall station a watchman to warn the public of the approach of cars towards the said crossing which shall only be used between the hours of 6 p.m. and 7 o'clock a.m. and moreover no cars shall be allowed to remain on said siding longer than 5 minutes at a time.

5.—The present permission is granted temporarily, and the said track shall be removed at the expense of the said Railway Company whenever the City Council may deem it advisable to order its removal.

And furthermore that the City Notaries be instructed to prepare a deed accordingly, and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

Resolved : That a report be made to Council recommending that Fabre street, from Mount Royal avenue to Gilford street, be accepted gratuitously and unconditionally from the "Frères de l'Instruction Chrétienne," and furthermore that the City Notaries be instructed to prepare a deed accordingly and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

Resolved : That a report be made to Council recommending

crire et de décrire au répertoire des rues publiques, comme rue publique, la rue Labelle, depuis l'avenue Duluth jusqu'à la propriété des Pères du Très-Saint-Sacrement, en vertu de l'article 410 de la Charte de la Ville.

—Est soulevée la question d'effectuer un règlement avec la "Sicily Asphaltum Paving Co." au sujet du remboursement des pourcentages qui ont été retenus, et, après délibération, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport à l'effet de recommander :

1.—Que ladite Compagnie remette en bon ordre toutes les rues ou parties de rues qui sont actuellement à sa charge, à la satisfaction de l'inspecteur de la Cité.

2.—Qu'elle se désiste de l'action actuellement pendante devant la Cour Supérieure pour la somme de \$12,021.39 et qu'elle renonce absolument à toutes les réclamations pour réparations mentionnées dans ladite poursuite, chaque partie payant ses frais.

3.—Qu'elle abandonne également toutes les réclamations qu'elle prétend avoir pour réparations faites sous protêt en 1904 et 1905.

4.—Qu'elle déclare accepter sans appel le jugement qui sera rendu par la Cour Supérieure dans la cause maintenant en délibéré devant ladite Cour et portant le No. 731.

5.—Qu'elle abandonne les retenues qui lui reviendront en 1909, 1910 et 1912, s'élevant à la somme de \$4,202.97.

6.—Qu'elle renonce absolument à tous droits qu'elle peut avoir en vertu desdits contrats à exécuter les réparations sur lesdits pavages pour le compte de la Cité.

Et en par la Compagnie acceptant les conditions ci-dessus, recommandant :

1.—Que les retenues à elle dues en 1905, 1906, 1907 et 1908 et s'élevant à la somme de \$39,560.42, lui soient remises immédiatement.

2.—Qu'elle soit libérée de toutes obligations par elle assumées par lesdits contrats.

Et de plus qu'un contrat notarié soit préparé à cet effet et que Son Honour le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

—Soumise une requête demandant l'homologation de l'avenue Dumont, en allant vers l'Est, jusqu'à la rue Ontario.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport et un plan.

Résolu : Que la "Terminal Railway Co." soit priée d'abaisser la pente de la rue Davidson jusqu'au niveau donné par ladite Compagnie à ladite rue.

—Sur rapport de M. Rousseau, il est

Résolu : De prier l'inspecteur de la Ville de faire signifier à la "Terminal Railway Co." un protêt notarié mettant ladite Compagnie en demeure de réparer la chaussée des rues Parthenais, Amity et Forsyth, le long de sa voie. Et à défaut de se conformer à ce protêt, dans un délai de huit jours à compter de la signification dudit protêt, la Ville fera exécuter l'ouvrage aux frais de ladite Compagnie.

—Le rapport de l'inspecteur de la Ville re égout de grès de la rue Saint-Antoine, vis-à-vis la propriété Workman, est renvoyé à l'inspecteur afin d'obtenir de lui un estimé du coût de la construction d'un nouvel égout en brique.

—Sur rapport de M. Rousseau, il est

Résolu : D'autoriser l'inspecteur de la Ville à poser un puits le long du trottoir de la rue Saint-Denis, à la Montée du Zouave, afin de prévenir l'inondation dudit trottoir par l'eau descendant de ladite Montée du Zouave.

Résolu : De prier les avocats de la Ville de dire si, oui ou non, les propriétaires du côté Ouest de la rue Boyer, au Nord de la rue DeFleurimont, peuvent être forcés de payer pour un égout dont ils n'ont pas besoin, puisque leurs terrains s'égouttent dans l'égout de la rue Saint-André.

—Sur proposition de M. l'échevin Gallery, il est

Résolu : Que l'inspecteur de la Ville soit prié de réparer la chaussée de la rue Congrégation, en autant que les crédits le permettent.

—M. l'échevin Gallery soumet une réclamation de M. James McCarthy qui s'est cassée la jambe en travaillant à l'enlèvement de la neige.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport.

Résolu : Que la "Terminal Railway Company" soit priée de dire s'il lui serait possible d'enlever sa voie d'évitement à l'angle des rues Ontario et Hôtel-de-Ville.

that Labelle street, from Duluth Ave. to the property of the "Pères du Très St. Sacrement," be inscribed and described in the Register of Streets as a public street in virtue of article 410 of the City Charter.

—The question of making a settlement with the Sicily Asphaltum Paving Co., regarding the refund of percentages, was taken up, and after deliberation it was

Resolved : That a report be made to Council recommending :

1.—That said company shall place in good order to the satisfaction of the City Surveyor, all streets and parts of streets presently under guarantee.

2.—That the said company withdraw the action presently pending before the Superior Court for the sum of \$12,021.39, and furthermore shall renounce absolutely all claims for repairs mentioned in the said action, each party paying its own costs.

3.—That the said company shall also abandon all claims that it claims to have for repairs made under protest in 1904 and 1905.

4.—That the said company shall accept without appeal the judgment which shall be given by the Superior Court in the case which is "en délibéré" before the said court and bearing No. 731.

5.—That the said company shall abandon the retainers which will become due in 1909, 1910 and 1912 amounting to \$4,202.97.

6.—That the said company shall renounce all rights it may have by virtue of the said contracts to execute repairs to the said pavement at the expense of the City.

And provided the said conditions be accepted by the said company, furthermore recommending :

1.—That the retainers due the said company in 1905, 1906, 1907 and 1908, amounting to \$39,560.42, be refunded to the said company immediately.

2.—That the said company shall be discharged of all obligations assumed by it under the said contracts. That a notarial contract be prepared accordingly, and that the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

—Submitted a petition praying that Dumont Ave. be homologated southwards to Ontario street.

Referred to City Surveyor for report and plan.

Resolved : That the Terminal Railway Co. be required to reduce the grade of Davidson street to the proper level where the said company has raised the level of the street

—On the report of Mr. Rousseau, it was

Resolved : That the City Surveyor be instructed and authorized to have a notarial protest served upon the Terminal Ry. Co., requiring said company to repair the roadway of Parthenais, Amity and Forsythe streets alongside its tracks. And in default of said company complying with said protest within eight days from the service thereof, the City shall do the work at the said company's expense.

—The City Surveyor's report re tile pipe sewer on St. Antoine street opposite Mr. Workman's property was referred back for an estimate of cost of constructing a new brick sewer.

—On the report of Mr. Rousseau it was

Resolved : That the City Surveyor be authorized to place a gully alongside the sidewalk of St. Denis street at the Montée du Zouave, in order to prevent the flooding of said sidewalk by water running off the said Montée du Zouave.

Resolved : That the City Attorneys be requested to state whether or not the proprietors on the west side of Boyer street north of DeFleurimont street can be forced to pay for a sewer which they do not need, as their lots are drained into the St. André street sewer.

—On motion of Ald. Gallery it was

Resolved : That the City Surveyor be instructed to repair the roadway on Congregation street, as far as the available funds will permit.

—Ald. Gallery submitted a claim from Mr. James McCarthy whose leg was broken while he was engaged in the removal of snow.

Referred to City Surveyor for report.

Resolved : That the Terminal Ry. Co. be requested to state if it would be possible to remove the switch at the corner of Ontario street and Hôtel de Ville Ave.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport à l'effet de faire construire les trottoirs permanents suivants, conformément aux dispositions de la Charte de la Cité :

N°. 298 rue Centre, en dalles de pierres et goudron ; 657 et 659 rue du Grand Tronc, en dalles de pierre et goudron ; 400 à 410, rue Sanguinet, en dalles de pierre et goudron.

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secretary.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée adjournée du 9 octobre.

Sont présents : MM. les échevins Larivière, président, Turner, N. Lapointe, Bastien et Leclaire.

— Soumise une lettre de MM. A. Bray & Cie demandant la fermeture de la rue des Carrières, depuis la rue Amherst jusqu'à la rue Sherbrooke, pendant qu'ils sont à construire l'égout de cette rue.

Résolu: De renvoyer la question à l'inspecteur de la Ville avec autorisation d'agir au meilleur de son jugement.

— *Résolu*: De prier l'inspecteur de la Ville de préparer un rapport et un estimate pour la construction d'un égout, rue Forsyth, devant recevoir les matières des égouts projetés des rues Déséry et St-Germain.

— *Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant de voter un nouveau crédit de \$10,000 pour terminer la construction de l'égout de la Rivière des Prairies jusqu'au champ d'endiguage.

— *Résolu*: D'abroger la résolution adoptée le 29 septembre 1905, recommandant d'opérer le virement de \$5,409.00 du crédit affecté au tunnel St-Denis et d'appliquer ce montant aux "Travaux Permanents," aux "Travaux de Macadam" et aux "Réparations aux Travaux Permanents."

— *Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement de la balance disponible des \$2,500.00 affectées au tunnel de la rue St-Denis et d'appliquer ce montant aux "Travaux Permanents," aux "Travaux de Macadam" et aux "Réparations aux Travaux Permanents."

— *Résolu*: De prier l'inspecteur de la Ville de prendre les mesures nécessaires pour faire exécuter la résolution passée par le Conseil le 6 juillet 1903, et adoptant un rapport de la Commission de la Voirie à l'effet d'élargir la rue St-Denis le long du tunnel de la rue St-Denis.

— *Résolu*: De prier l'inspecteur de la Ville de demander des soumissions pour la construction de l'égout collecteur projeté de la rue Ste-Catherine à partir de l'avenue Papineau jusqu'à l'avenue DeLorimier.

— *Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant de voter un crédit de \$1,000 à l'effet d'améliorer la chaussée aux parties élargies de la rue St-Laurent et, de plus, de voter \$1,000 pour l'amélioration de la chaussée aux parties élargies de la rue St-Antoine.

— *Résolu*: De prier le secrétaire d'écrire à Toronto afin de s'informer si la neige est enlevée d'un bord à l'autre de la chaussée par la compagnie des tramways, et aussi de savoir quel est le montant qui a été dépensé en 1904-05 pour l'enlèvement de la neige des rues où les tramways circulent dans ladite Cité.

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secretary.

COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 11 octobre 1905.

Sont présents : MM. les échevins Robillard, président, Major, Walsh et Ricard.

Sont aussi présents MM. les échevins Leclaire et Larivière.

Une délégation composée de Sir Geo. Drummond, du sénateur Casgrain, de MM. H. V. Meredith, R. White, W. I. Gear, Pendergast, Robert Reford, Chs. M. Holt, se présente devant la Commission pour s'opposer, au nom de l'Association des Parcs

Resolved: That a report be made to Council recommending that the following permanent sidewalks be constructed in conformity with the provision of the City Charter :

No. 298 Centre street in flagstone and coal tar.

657 and 659 Grand Trunk street in flag-stone and coal tar.

400 to 410 Sanguinet street in flagstone and coal tar.

Adjourned.

J. H. DILLON,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 9th of October.

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, N. Lapointe, Bastien and Leclaire.

— Submitted a letter from Messrs. A. Bray & Co, requesting that Carrières street from Amherst street to Sherbrooke street be closed while they are engaged in the construction of a sewer therein.

Resolved: That the matter be referred to the City Surveyor with authority to act according to his own judgment.

— *Resolved*: That the City Surveyor be instructed to prepare a report and estimate for a sewer in Forsyth street, to receive the sewage of proposed sewers in Desery and St. Germain streets.

— *Resolved*: That a report be made to Council recommending that a further appropriation of \$10,000 be voted to complete the sewer from the Rivière des Prairies to the Sewage Farin.

— *Resolved*: That the resolution adopted on the 29th Sept., 1905, recommending that \$549.00 be varied from the appropriation for the St. Denis subway, and applied to "Permanent Works, Macadam Works & Repairs to Permanent Works" be rescinded.

— *Resolved*: That a report be made to Council recommending that the available balance of \$2500 be varied from the appropriation for the St. Denis street subway and applied to "Permanent Works, Macadam Works and Repairs to Permanent Works."

— *Resolved*: That the City Surveyor be instructed to take the necessary measures to give effect to the resolution passed by the City Council on the 6th July, 1903, adopting a report of the Road Committee recommending that St. Denis street be widened along-side the St. Denis subway.

— *Resolved*: That the City Surveyor be instructed to call for tenders for the proposed intersecting sewer in St. Catherine street from Papineau Avenue to Delormier.

— *Resolved*: That a report be made to Council recommending that the sum of \$1,000 be appropriated to improve the roadway of the widened portions of St. Lawrence street, and furthermore that \$1,000 be voted to improve the roadway of the widened portions of St. Antoine street.

— *Resolved*: That the Secretary be instructed to write to Toronto and ascertain if the snow is removed from curb to curb by the Street Ry Co, and also to ascertain the amount expended in 1904-05 for removal of snow from streets where the street cars are in operation in the said City.

Adjourned.

J.-H. DILLON,
Secretary.

PARKS AND FERRIES COMMITTEE

Report of special meeting held the 11th of October.

Present: Ald. Robillard, chairman, Major, Walsh and Ricard.

There were also present: Ald. Leclaire and Larivière.

A delegation composed of Sir Geo. Drummond, Hon. Senator Casgrain, Messrs. H. V. Meredith, R. White, W. I. Gear, Pendergast, Robert Reford, Chs. M. Holt, appeared before the Committee and protested on behalf of the Parks and Playgrounds

et Terrains de Jeux, à l'établissement d'un café dans le parc Mont-Royal.

Sir Geo. Drummond, appelé à adresser la parole aux membres de la Commission, soumet qu'il y n'a pas de nécessité de construire un café dans le parc Mont-Royal à un endroit aussi prominent que celui qui a été choisi. "Il serait suffisant, dit-il, pour le moment, de reconstruire la plate-forme actuelle en matériaux durables. Avant de faire des travaux considérables dans le parc Mont-Royal, la Ville devrait consulter l'architecte de jardins Olmsted, de Boston, qui a préparé le plan original dudit parc Mont-Royal."

Sir George Drummond conclut en demandant à la Commission de ne pas insister pour faire adopter immédiatement les plans actuellement devant le Conseil, mais d'étudier de nouveau la question et de consulter un architecte de jardins compétent avant de prendre une décision finale.

MM. Robert Reford, R. White, V. Meredith, Prendergast, W.-I. Gear et M. le sénateur Casgrain font à la Commission des observations dans le même sens.

M. le président remercie les délégués de l'intérêt qu'ils prennent à cette question, et les informe que leurs remarques recevront de la Commission toute l'attention qu'elles méritent.

Et un débat s'en suivant,

M. l'échevin Ricard

Propose : Attendu que la question d'ériger un café avec terrasse dans le parc Mont-Royal est devant le Conseil depuis au-delà de deux ans ;

"Attendu que ledit Conseil a déjà approuvé unanimement l'idée d'ériger un café et une terrasse dans ledit parc Mont Royal à l'endroit connu sous le nom de Poste d'Observation ;

"Attendu que cette Commission croit qu'il est dans l'intérêt général des citoyens de construire un café dans le parc Mont-Royal à l'endroit ci-dessus mentionné ;

"Qu'il soit résolu :

"Que cette Commission déclare qu'elle ne croit pas opportun dans les circonstances de recommander de remettre à plus tard l'adoption finale des plans et devis actuellement devant le Conseil.

—A la demande de M. l'échevin Leclaire,

Il est

Résolu : De permettre l'établissement d'un patinoir sur la ferme Fletcher au même endroit que l'année dernière.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

Association, against the proposed erection of a cafe in Mount Royal Park.

Sir Geo. Drummond, on being invited to address the members of the Committee, stated that there was no necessity for the erection of a cafe in Mount Royal Park, on so prominent a site as the one chosen.

"It would be sufficient, in he said, to rebuild the present platform with solid materials. Before making considerable works in Mount Royal Park, the City should consult the garden architect Mr. Olmsted, of Boston, who had prepared the original plan of the Park."

Sir George Drummond, in conclusion, requested the Committee not to insist upon the immediate adoption of the plans before Council, but reconsider the matter and consult a competent garden architect before taking a final decision.

Messrs Robert Reford, R. White, V. Meredith, Prendergast, W. I. Gear and Senator Casgrain concurred in the remarks made by Sir Geo. Drummond.

The chairman then thanked the delegates for the interest they were taking in the matter and informed them that their remarks would receive from the Committee all due attention.

And a debate arising,

Ald. Ricard moved .

"Whereas the question of erecting a terrace and cafe in Mount Royal Park has been before Council for over two years ;

"Whereas the Council has unanimously approved the project of erecting a cafe and terrace in said Mount Royal Park, on the site known as the "Lookout" ;

"Whereas this Committee is of opinion that, in the general interest of the citizens, a cafe and terrace should be erected on the above mentioned, site

"Be it resolved :

"That this Committee declares that under the circumstances it does not deem expedient to delay any longer the final adoption of the plans and specifications now before Council.

—At the request of Ald. Leclair it was

Resolved : To allow the establishment of a skating rink on Fletcher's Farm, in the same place as last year.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 12 Octobre.

Sont présents : MM. les échevins Couture, président intérimaire, Major, Marchand et Leclaire.

—De nouveaux crédits sont votés pour les hôpitaux civils.

—Le sous-greffier de la Ville ouvre alors les soumissions pour la construction du nouveau bain d'Hochelaga, qui se lisent comme suit :

Alfred Gravel.....	\$9,150 00
Côté & Marsan.....	9,168 00

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant l'acceptation de la plus basse soumission, celle de M. Alfred Gravel ; de présenter au Conseil un autre rapport demandant un crédit additionnel de \$2,500 pour combler la différence entre le montant de la soumission et les honoraires des architectes et le crédit (\$7,500) déjà voté ; et que le dépôt fait entre les mains du trésorier de la Ville par MM. Côté et Marsan leur soit remboursé.

—Sur l'avis du médecin officier de Santé, il est

Résolu : De remettre à plus tard la question de la vente du désinfecteur portatif qui se trouve à l'hôpital des variolés, qui ne sert pas et qui se détériore chaque jour davantage par la rouille, et d'attendre l'offre de M. Giroux, agent de MM. Geneste, Herscher & Cie, de Paris, (France).

—M. Hamilton se présente devant la Commission et insiste pour que soit posé un égout dans la rue McKay et dans l'avenue Overdale.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of Meeting held the 12th October.

Present : Alderman Couture, acting Chairman ; aldermen Major, Marchand and Leclaire.

—Further appropriation for civic hospitals.

—The assistant City Clerk then opened the two tenders received for the building of the new Hochelaga bath, which proved to be as follows ;

Alfred Gravel.....	\$9,150 00
Côté & Marsan.....	9,168 00

On motion of alderman Leclaire, it was

Resolved : That a report be made to Council recommending the acceptance of the lowest tender, that of Mr. Alfred Gravel ; that another report be made to Council asking for the sum of \$2,500, needed to meet the difference in amount between the tender and the architects, fees and the appropriation (\$7,500) already granted ; and that the deposit of Messrs. Côté & Marsan, made with the City Treasurer, be returned to them.

On the advice of the Medical Health Officer, it was

Resolved : To delay action in the case of the disposal of the portable disinfecting apparatus at the small-pox hospital, which is not used and which is daily becoming deteriorated by rust, etc., until the offer of Mr. Giroux, agent for Messrs. Geneste, Herscher & Co., of Paris, (France), is received.

—Mr. Hamilton appeared before the Committee to urge the laying of a sewer in McKay street and Overdale Avenue.

Après délibération, il est

Résolu : Que cette Commission ne peut agir avant qu'un rapport conjoint n'ait été reçu de l'ingénieur sanitaire et des ingénieurs de la Voirie traçant à la Commission la ligne de conduite à suivre à ce sujet.

Résolu : De prier M. l'échevin Leclaire de présenter un rapport au sujet des réparations nécessitées à l'ambulance de l'hôpital civique.

—Lue la lettre du Maire au sujet du rapport des experts nommés pour analyser l'eau fournie à la Ville.

Le médecin officier de Santé déclare que les experts doivent terminer leur expertise le 15 du courant, le rapport sera prêt pour le 15 novembre prochain. Comme le crédit voté à cette fin est épuisé, le secrétaire reçoit instruction, sur 1 avis du contrôleur, de signifier aux experts que le terme de leur engagement expire le 12 du courant, et que celui de l'assistant, M. Giroux, expire le 14 du courant.

Résolu : De différer, jusqu'à réception du rapport de l'ingénieur sanitaire, l'étude d'une requête demandant la construction d'un égout dans la rue Beaubien, à partir de l'extrémité de l'égout actuel jusqu'à 100 pieds vers l'Est.

Résolu : Que MM. Trudel et Graham reçoivent l'ordre de fournir des gants à la police sanitaire à raison de \$1.50 la paire.

—M. le docteur J. J. McCarrey soumet un affidavit de Lum Kan déclarant que le vin chinois contenant des reptiles et saisi récemment est destiné à des fins médicinales seulement et pour son propre usage.

Soumis un certificat de l'analyste de la Ville attestant qu'il n'a trouvé aucun poison dans l'échantillon du vin qu'il a examiné.

M. le docteur McCarrey déclare que sur l'avis des avocats de la Ville, il a rendu ce vin à son propriétaire.

—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu : Vu le rapport du médecin officier de Santé au sujet de l'état de santé de M. le docteur H. Dazé, d'autoriser M. le docteur J. F. Moreau, rue St-Denis, de faire un examen complet du malade et de présenter à la Commission un rapport ; mais de demander en même temps à M. le docteur Dalpé, médecin du docteur Dazé, de présenter lui-même un rapport, pourvu toutefois qu'il ne fasse aucune charge à la Ville pour ses services en ce cas.

Le médecin officier de Santé soumet un rapport demandant d'apporter certains amendements à la charte de la Ville.

Résolu : D'approuver ce rapport et de prier l'officier de Santé de soumettre ledit rapport à la Commission spéciale de Législation.

—Le médecin officier de Santé obtient un congé d'une semaine afin de visiter Toronto pour affaires personnelles.

Résolu : De prier le médecin officier de Santé de présenter à cette Commission un bulletin sur l'état de santé de l'officier sanitaire N. Lemieux, et que les cotiseurs de la Ville soient priés de préparer un relevé des biens immobiliers possédés par cet officier et de la valeur d'iceux.

Résolu : D'approuver les instructions données au docteur J.-E. Laberge par le président intérimaire à l'effet de retenir, en sa qualité de surintendant des hôpitaux civiques et vu les circonstances, les services des deux infirmières dont on a besoin, à un salaire de \$15.00 par mois, jusqu'à ce que les autorités des hôpitaux permanents soient prêtes à se charger du soin des malades.

Ajournement.

I. J. FLYNN,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 12 octobre

Sont présents : MM. les échevins Larivière, président, Turner, Gallery, N. Lapointe, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS.

—M. l'échevin Ricard se présente devant la Commission et approuve le projet d'effacement des lignes homologuées de la rue Larivière, depuis la rue Panet jusqu'à la rue Dorion.

Un avis ayant été publié dans les journaux pour annoncer

After deliberation, it was

Resolved : That this Committee cannot act until a joint report is received from the Sanitary Engineer and the engineers of the Road Department, advising this Committee as to the proper action to take in the matter.

—*Resolved* : That alderman Leclaire report upon the repairs necessary to the civic hospital ambulance.

—The Mayor's letter respecting a report from the experts appointed to analyse the City water supply, was read.

The Medical Health Officer stated that the experts would finish their work on the 15th inst.; the report would be ready for the 15th November next; as the appropriation for this purpose had been exhausted, the Secretary had been instructed, in view of the notice from the Comptroller to that effect, to notify the experts that their term service expired on the 14th inst., and that of the assistant, Mr. Giroux, on the 12th inst.

—*Resolved* : To defer the consideration for a petition for a sewer in Beaubien st., from the end of the present sewer to a distance of 100 feet eastwards, until a report has been received from the Sanitary Engineer.

—*Resolved* : That Messrs Trudel & Graham be given an order to supply gloves for the Sanitary Police at \$1.50 per pair.

—Dr. J. J. McCarrey submitted an affidavit from Lum Kan declaring that the Chinese wine containing reptiles, recently seized, was intended for medicinal purposes only, and for his own personal use.

Submitted a certificate from the City Analyst stating that nothing poisonous was found in the sample of said wine examined by him.

Dr. J. J. McCarrey stated that upon the advice of the City Attorneys he had delivered the wine to the owner.

—On motion of alderman Leclaire, it was

Resolved : That Dr. J. F. Moreau, St Denis street, be authorized, in view of the report of the Medical Health Officer as to the condition of Dr. H. Dazé, to examine the latter thoroughly and report to this Committee as to his condition; but in the meantime, Dr. Dazé's own physician, Dr. Dalpé, be asked to report upon the case, provided he would not charge the city for his service in this connection.

—The Medical Health Officer submitted a report asking for certain amendments to the City Charter.

Resolved : That the said report be approved, and that the said officer be instructed to submit the same to the Committee on Legislation.

—The Medical Health Officer was granted leave of absence for a week to visit Toronto on private business.

—*Resolved* : That a report be made to this board, by the Medical Health Officer, on the condition of sanitary officer N. Lemieux's health, and that a written statement be requested from the City Assessors as to the real estate and its value possessed by that officer.

Resolved : To approve the instructions given to Dr. J. E. Laberge by the Acting Chairman to the effect that, under present circumstances, as Superintendent of the Civic Hospitals he should retain the services of the two qualified nurses required, at a salary of \$15.00 per month until the patients are taken over by the permanent hospitals

Adjourned.

I. J. FLYNN,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of Adjourned Meeting held the 12th of October.

Present : Ald. Larivière, Chairman, Turner, Gallery, N. Lapointe, Bastien and Leclaire.

DELEGATIONS

—Ald. Ricard appeared before the Committee and approved the proposal to erase the homologated lines of Larivière street, from Panet street to Dorion street.

A notice having been published in the daily press to the

que la question d'effacer lesdites lignes devant être prise en considération par la Commission à cette assemblée et personne ne s'étant présenté pour s'opposer ou formuler des objections audit effacement, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant d'effacer les lignes homologuées de la rue Larivière, depuis la rue Panet jusqu'à la rue Dorion, dans le quartier Papineau, et que les avocats de la Ville soient priés de faire les procédures légales requises à cette fin.

—M. Jos. Giroux se présente devant la Commission à l'appui d'une requête demandant qu'un égout ne soit pas construit dans l'avenue Laurier, entre les rues Chambord et Brébeuf, les requérants déclarant inutile la construction de cet égout.

Résolu : Que ladite requête soit renvoyée à M. l'échevin Leclaire et à l'inspecteur de la Ville avec prière d'étudier la question et de présenter un rapport.

REQUETES, ETC.

—De M. A.-A. Brien au sujet du nouveau système adopté pour le renumérotage des immeubles.

Résolu : Que ladite lettre soit déposée aux archives et que M. Brien soit informé que ses suggestions sont déjà mises en pratique.

—De la part de la "Montreal Light, Heat and Power Co.", un protêt notarié requerant la Ville de faire réparer la rue De Lévis et tenant la Ville responsable de tous dommages encourus par la Compagnie par le fait du mauvais état de cette rue.

Résolu : D'informer la "Montreal Light, Heat and Power Co.", que certains bâtiments qui lui appartiennent et qui aboussent à ladite rue devront être solidifiés avant que ne soient exécutés les travaux d'amélioration à la chaussée. Et de plus, que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer, pour la prochaine assemblée, un estimé du coût du nivellement de la rue De Lévis et de la construction d'un pont à l'endroit requis.

—De la "Montreal Brewing Co." s'opposant à l'enlèvement, par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, de la clôture située au pied de la rue St-Timothée.

Résolu : Que la question soit renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de surveiller l'ouvrage exécuté par la Compagnie du Pacifique relativement à la fermeture de certaines parties de rues à la gare de la Place Viger, et de voir à ce que la Compagnie n'outrepasse pas ses droits.

—De M. L.-J.-A. Surveyer au sujet du changement de nom de la rue St-Laurent.

Résolu : Que ladite lettre soit déposée aux archives.

—De M. F.-X.-P. Allard un protêt notarié demandant le nivellement de la rue St-André.

Résolu : Que la question soit renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière d'établir le niveau de ladite rue pourvu qu'on se conforme au règlement.

—Soumise la copie d'une résolution adoptée par les contribuables du quartier Hochelaga s'opposant à ce que permission soit accordée à la "Great Northern Ry Co." d'obstruer les rues dudit quartier pour les fins de garage de ses trains.

M. le président explique que M. Spencer, gérant de ladite Compagnie, doit avoir une entrevue avec la Commission de la Voirie à l'effet de remédier aux griefs des résidents du quartier Hochelaga.

—De M. C. Chapdelaine demandant une position de châneur.

Question différée jusqu'à ce qu'une vacance se produise.

—De M. E. Virolle demandant la construction d'un trottoir permanent au No 116, rue Laprairie.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un estimé.

RAPPORTS

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant d'autoriser la Commission de la Voirie à construire un égout dans la rue Forsyth, depuis la rue Davidson jusqu'à la rue Déséry, afin de recevoir les matières des égouts projetés des rues Déséry et St-Germain.

Résolu : Que M. Nolan DeLisle soit prié de céder, sans condition et gratuitement à la Ville, la partie de la rue Forsyth qui se trouve entre la rue Davidson et la rue Déséry. Et, de plus, que M. DeLisle soit informé que cette Commission verra à faire réparer la rue Darling aussitôt qu'il sera possible.

effect, that the question of erasing said lines would be considered by the Road Committee at this meeting, and there being no one present to oppose or object to the said erasure it was

Resolved : That a report be made to Council recommending that the homologated lines of Larivière street from Panet street to Dorion street in Papineau Ward be erased and that the City Attorneys be instructed to take the necessary legal proceedings to that effect.

—Mr. Jos. Giroux came before the Committee in support of the petition praying that a sewer be not constructed in Larivière Ave., between Chambord and Brébeuf streets, as it is declared to be unnecessary by the petitioners.

Resolved : That the petition be referred to Ald. Leclaire and the City Surveyor to consider the matter and report.

PETITIONS, ETC.

—From A. A. Brien, Esq., respecting the new system adopted for the renumbering of immovables.

Resolved : That said letter be filed and that Mr. Brien be informed that his suggestions have already been acted on.

—From the Montreal Light, Heat and Power Co., a notarial protest requiring the City to repair DeLévis street and holding the City responsible for any damages sustained by the Company on account of the state of said street.

Resolved : That the Montreal Light, Heat and Power Co., be informed that certain of its buildings abutting on said street must be made solid before work can be done to improve the roadway. And further more that the City Surveyor be instructed to prepare for next meeting, an estimate of the cost of grading DeLévis street and constructing a bridge where required.

—From the Montreal Brewing Co., objecting to the removal of the fence at the foot of St. Timothée street by the C. P. R.

Resolved : That the matter be referred to the City Surveyor to supervise all work done by the C. P. R. in relation to the closing of certain portions of streets at the Place Viger station, and see that said Company does not exceed its rights.

—From Mr. L. J. A. Surveyer, anent the changing of the name of the St. Lawrence street.

Resolved : That said letter be filed of record.

—From Mr. F. X. P. Allard a notarial protest applying for the level of the St. André street.

Resolved : That the matter be referred to the City Surveyor with instruction to give the level of said street provided the by-law has been complied with.

—Submitted a copy of a resolution adopted by tax-payers of Hochelaga Ward protesting against the Great Northern Ry Co., being permitted to block the streets for shunting purposes in the said ward.

The chairman explained that Mr. Spencer, manager of the said Company, was to confer with the Road Committee in order to remedy the grievances of the residents in Hochelaga Ward.

—From Mr. C. Chapdelaine applying for position as chainman.

Consideration deferred until a vacancy occurs.

—From Mr. E. Virolle for permanent sidewalk at No 116 Laprairie street.

Referred to City Surveyor for estimate.

REPORTS.

—On the report of the City Surveyor, it was

Resolved : That a report be made to Council recommending that the Road Committee be authorized to have a sewer constructed in Forsyth street from Davidson street to Deséry street in order to receive the sewage from proposed sewers in Deséry and St. German streets.

Resolved : That Mr. M. Nowlan de Lisle be requested to cede unconditionally and gratuitously to the City that portion of Forsyth street situated between Davidson street and Deséry street. And furthermore that Mr. de Lisle be informed that the Committee will see to the repairing of Darling street, as soon as possible.

—M. l'échevin C.-B. Carter et M. L.-J. Ethier, C. R., étant présents, est reprise l'étude du règlement projeté *re enlèvement de la neige des trottoirs.*

“*rues, chemins et squares publics ou toutes parties d'iceux, rues,*” devant être biffées et remplacées par les suivantes : “*Dans la section I, troisième ligne, les mots “ou parties de*”

La section II est approuvée.

Sec. III.—Dans la première ligne, le chiffre 3 doit être changé en 5 et dans la troisième ligne, le chiffre 5 doit être changé en 10. Aussi, dans la troisième ligne, le mot “est” doit être remplacée par le mot “excède”; et, dans la quatrième ligne, les mots “ou au-dessus” doivent être biffés.

La sec. IV est approuvée.

La sec. V est approuvée.

La sec. VI est approuvée.

Sect. VII.—Le mot “novembre” doit être remplacé par “décembre” et le mot “mai” par le mot “avril.”

La sec. VIII et sa cédule sont approuvées.

La Sec. IX est approuvée.

Les avocats de la Ville sont priés de rédiger une clause à l'effet d'expliquer l'interprétation du mot “front” (frontage.)

—M. Ethier, C. R., soumet et explique une opinon du 8 octobre et une opinion du 12 octobre au sujet du drainage de la ville St-Louis à travers le système d'égout de la Ville de Montréal.

Résolu : De déposer ces opinions aux archives.

—*Résolu* : De prier l'inspecteur de la Ville de commencer à changer les numéros des immeubles, suivant la décision du Conseil de Ville, sur la rue Notre-Dame et les rues parallèles, coupées par la rue St-Laurent, jusqu'à la rue Sherbrooke; les angles des rues devant porter des numéros correspondant les uns aux autres vers l'Est et vers l'Ouest, à partir de la rue St-Laurent.

—*Résolu* : De prier l'inspecteur de la Ville de faire renouveler les vieilles inscriptions des noms des rues, et de fixer les inscriptions des noms des rues aux angles qui en sont dépourvus, et ce en autant que les fonds disponibles le permettront.

—*Résolu* : Que tous les travaux permanents, réparations et travaux temporaires exécutés par l'inspecteur de la Ville dans le cours de la présente saison d'été soient approuvés et acceptés par cette Commission.

—*Résolu* : Que la note de M. F.-X. Rousseau, au montant de \$100, pour loyer d'un lot vacant, avenue DeLorimier, du 1er juin 1903 au 1er juin 1905, soit payée.

—Soumis le rapport de M. Rousseau déclarant que des puisards sont d'une absolue nécessité à l'angle nord-ouest des rues Ontario et Joliette, et sur la rue Désery entre les rues Duquette et Ontario.

Résolu : De prier l'inspecteur de la Ville de faire poser ces puisards pourvu qu'il y ait des fonds disponibles.

—A la demande de M. le président, il est

Résolu : De prier l'inspecteur de la Ville de préparer un estimé du coût d'un trottoir permanent en face de la propriété de M. Riendeau, 189 rue Notre-Dame, et aussi de faire poser des numéros sur ledit immeuble.

—A la demande de M. l'échevin N. Lapointe, il est

Résolu : De prier l'inspecteur de la Ville de préparer un estimé du coût d'un trottoir permanent à l'angle sud-ouest des rues St-Jacques et Fulford.

—*Résolu* : De présenter au Conseil un rapport recommandant de donner à la “Montreal Street Ry Co.” la permission de construire une double voie rue Nolan, depuis la rue Davidson jusqu'aux limites Est de la Ville, à condition que l'espace compris entre les rails et 18 pouces de chaque côté de la voie soient macadamisés et maintenus en bon état de réparation par ladite Compagnie, à la satisfaction de l'inspecteur de la Ville; et de plus, lorsque la Ville décidera de pavé ladite rue, ladite Compagnie devra pavé l'espace entre les rails et 18 pouces de chaque côté de ladite voie en blocs de granit, et tenir le tout en bon état de réparation, à la satisfaction de l'inspecteur de la Ville.

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

Ald. C. B. Carter, and Mr. L. J. Ethier, K. C., being present the proposed by-law for the removal of snow from sidewalk was taken up.

In section I in the third line the words “or portions of streets” to be struck out and replaced by the following “lanes, highway and public squares, or any part thereof.”

Sec. II.—Approved.

Sec. III.—In the first line the figure 3 to be changed to 5 and in the third line the figure 5 to be changed to 10. Also in the third line the word “is” to be replaced by the word “exceeds;” and in the fourth line the words “or over” to be struck out.

Sec. IV.—Approved.

Sec. V.—Approved.

Sec. VI.—Approved.

Sec. VII.—The word “November” to be replaced by “December” and the word “May” by the word “April.”

Sec. VIII and schedule.—Approved.

Sec. IX.—Approved.

The City Attorneys were instructed to draft a clause to explain the interpretation of the word “frontage.”

—Mr. Ethier, K. C., submitted and explained an opinion dated October 8th and opinion dated October 12th anent the drainage of Ville St. Louis through the sewerage system of the City of Montreal.

Resolved : That said opinion be filed of record.

—*Resolved* : That the City Surveyor be instructed to proceed with the work of changing the numbers of immovables, according to the decision of the City Council, on Notre-Dame street and parallel streets intersected by St. Lawrence street, up to Sherbrooke, corresponding corners to bear corresponding numbers, going eastwards and westwards from St. Lawrence street.

—*Resolved* : That the City Surveyor be instructed to renew obliterated “street name” plates, and place “street name” plates at corners where there are none, accordingly as the available funds will permit.

—*Resolved* : That all permanent works, repairs and temporary work executed by the City Surveyor, during the course of the present summer, be approved and accepted by this Committee.

—*Resolved* : That the account of Mr. F. X. Rousseau for \$100.00 being rental of vacant lot on DeLorimier Ave., from June 1st 1903 to June 1st 1905 be paid.

—Submitted Mr. Rousseau's report stating that gullies are absolutely required at the north-west corner of Ontario and Joliette streets; and on Desery street between Duquette and Ontario streets.

—*Resolved* : That the City Surveyor be instructed to have said gullies put in provided there be funds available.

—At the request of the Chairman, it was

Resolved : That the City Surveyor be instructed to prepare an estimate of the cost of a permanent sidewalk opposite Mr. Riedeau's property, No. 189 Notre Dame street, and also to have numbers placed on the said immovable.

—At the request of Ald. N. Lapointe, it was

Resolved : That the City Surveyor be instructed to prepare an estimate of the cost of a permanent sidewalk at the South-West corner of St. James and Fulford streets.

—*Resolved* : That a report be made to Council recommending that permission be granted to the Montreal Street Ry Co., to lay a double track on Nolan street, from Davidson street to the eastern limits of the City, on condition that the roadway between the rails and 18 inches on each side thereof, be macadamized and kept in repair to the satisfaction of the City Surveyor by the said Company, and furthermore when the City decides to pave the said street, the said Company shall pave the roadway between the rails and 18 inches on each side thereof in granite blocks and keep the same in repair to the satisfaction of the City Surveyor.

Adjourned.

J. H. DILLON,
Secretary.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 13 octobre.

Sont présents : MM. les échevins Lavallée, président, Duquette, Turner, Ricard, Lemay et Wilson.

—Le surintendant soumet deux soumissions qu'il a reçues pour la fourniture d'une courroie pour la chaîne circulaire que le département est à installer à l'incinérateur.

Une des soumissions a été envoyée par la "Canadian Rubber Coy." Cette compagnie offre de fournir la courroie requise à raison de \$2.37 le pied courant. Un échantillon de la courroie qui sera fournie est déposé devant la Commission.

L'autre soumission vient de la compagnie Williams & Wilson qui offre de fournir une courroie à raison de \$2.18 le pied courant.

Le surintendant déclare qu'il a demandé à cette compagnie de lui fournir un échantillon et qu'il n'a pu l'obtenir.

M. l'échevin Duquette

Propose : Que le surintendant reçoive instruction d'acheter la courroie offerte par la "Canadian Rubber Coy", pourvu que le prix n'excède pas \$2.18 le pied courant.

M. l'échevin Lemay propose en

Amendement : Que la soumission de la compagnie Williams & Wilson soit acceptée.

La Commission se partage :

Pour : Turner et Lemay (2).

Contre : Wilson, Ricard et Duquette (3).

Ledit amendement est ainsi négatifé.

La motion principale étant mise aux voix, elle est adoptée sur la même division renversée des voix et il est

Résolu : En conséquence.

—M. l'échevin Desserres se présente devant la Commission et demande que le service de l'enlèvement des déchets de la rue St-Laurent, entre les rues Sherbrooke et Ontario, du côté ouest, soit surveillé d'une manière toute spéciale.

L'attention de l'assistant-surintendant est immédiatement attirée sur les remarques de M. l'échevin DeSerres et il est prié de faire observer rigoureusement les règlements concernant l'enlèvement des déchets sur cette partie de la rue St-Laurent.

—Soumise et lue une lettre de M. Napoléon Ouellette, ex-employé du département, demandant du travail.

Résolu : D'informer M. Ouellette que le département n'a pas de travail à lui donner.

—Le contremaître Turner fait rapport que le cheval No 48 est mort.

—Le docteur Kannon, médecin-vétérinaire du département, fait rapport qu'un cheval est mort du tétonos aux écuries de l'Ouest. Il suggère d'inoculer du serum antitétanique à tous les chevaux comme mesure préventive.

Soumis aussi un rapport du docteur Généreux, médecin-vétérinaire, au sujet des moyens à prendre pour empêcher les chevaux de contracter le tétonos.

Et un débat s'en suivant, il est

Résolu : De donner instruction au surintendant de faire préparer pour la prochaine séance un rapport donnant le nombre des chevaux qui sont morts du tétonos depuis le commencement de l'année et la valeur de ces chevaux.

—Soumise une lettre de M. Edmond Gariépy, forgeron du département, réclamant le paiement de son salaire pour le temps qu'il a été malade des suites d'un coup de pied de cheval qu'il a reçu en ferrant un des chevaux du département.

A ce sujet un certificat du docteur Lacombe est déposé devant la Commission.

Résolu : De donner instruction au surintendant de solder cette réclamation.

—Soumise et lue une lettre du département des Réclamations informant le surintendant de l'Incineration que M. L.-A. Primeau, 51 rue Drolet, se plaint de ce que les employés de l'Incineration ont endommagé son hangar.

Déposée aux archives,

—Soumise et lue une lettre de la "Engle & Healy Fuel Co." offrant de vendre un certain procédé pour l'incinération des déchets.

Déposée sur le bureau.

—Soumis un extrait des minutes de la Commission des Marchés demandant que le receptacle dans lequel sont déposés les détritus du marché St-Jacques soit vidé au moins une fois par jour.

INCINERATION COMMITTEE

(Report of meeting held the 13th of October.)

Present : Ald. Lavallée, chairman, Duquette, Turner, Ricard, Lemay and Wilson.

—The Superintendent submitted two tenders for the supply of a belt for the endless chain which is being installed by the department.

One of the tenders received was from the Canadian Rubber Co. The Company offering to supply the belt required at \$2.37 per lineal foot.

A sample of the belt in question was laid before the Committee.

The other tender was from the Williams & Wilson Co., which offered to supply a belt at \$2.18 per lineal foot.

The Superintendent stated that he asked said company to give a sample of same and could not get it.

Ald. Duquette

Moved : That the Superintendent be instructed to purchase the belt offered by the Canadian Rubber Co., provided the cost does not exceed \$2.18 per lineal foot.

Ald. Lemay moved in

Amendment : That the Williams & Wilson Co's tender be accepted.

The Committee divided.

Yes : Turner and Lemay 2.

Nays : Wilson, Ricard and Duquette—3.

So the said amendment was lost.

The main motion being put, it was carried on the same division reversed and it was

Resolved : Accordingly.

—Ald. DESERRES appeared before the Committee and asked that the removal of house offal on St. Lawrence street, between Ontario and Sherbrooke streets, be the object of special attention.

—The attention of the assistant-superintendent was drawn to the remarks of Ald. DeSerres and he was requested to see that the by-laws were strictly complied with, concerning the removal of house offal from side portion of St. Lawrence street.

—Submitted and read a letter from Mr. Napoléon Ouellette, ex-employee of this department, asking for work.

Resolved : That Mr. Ouellette be informed that the department had no work for him.

—Foreman Turner made a report stating that horse No. 48 was dead.

—Doctor Kannon, veterinary surgeon of the department, made a report stating that a horse died from tetanus, at the western stables. He suggested the inoculation by anti-tetanic serum to all the horses as a preventive measure.

Submitted also a report from Dr. Genéreux, veterinary surgeon anent means to be adopted in order to prevent horses from tetanus.

And a debate arising, it was

Resolved : That the superintendent be instructed to report at next meeting showing the number of horses which had died from tetanus since the beginning of the year, and showing the value of said horses.

—Submitted a letter from Mr. Edmond Gariépy, blacksmith of the department, claiming the payment of his salary for the time he had last on account of being hurt by one of the department's horses.

In this connection a certificate from Dr. Lacombe was laid before the Committee.

Resolved : That the superintendent be instructed to pay said claim.

—Submitted and read a letter from the claims department informing the superintendent of the Incineration department that M. L. A. Primeau, No 51, Drolet st. complained that the incineration employees had damaged his shed.

Filed of record.

—Submitted and read a letter from the Engle and Healy Fuel Co., offering for sale a certain process for the incineration of garbage.

Laid on the table.

—Submitted an extract from the minutes of the Market Committee asking that the receptacle for the collection of refuse at St. James market be emptied at least once a day.

Résolu : De transmettre une copie de ce document à l'entrepreneur de l'enlèvement des charognes.

— Soumis les rapports des examens faits par le docteur Maurice, M. V., des chevaux achetés par le pourvoyeur du département.

Résolu : De prier le docteur Maurice de bien vouloir, lorsqu'il examinera un cheval et qu'il constatera qu'il n'est pas sain, déclarer s'il recommande ou non l'achat de ce cheval.

— Soumise et lue une lettre du docteur Maurice félicitant le département d'avoir mis des briquettes carboliques dans les écuries pour les désinfecter.

Résolu : D'autoriser le pourvoyeur à acheter de ces briquettes au fur et à mesure que le département en aura besoin.

— Soumis un rapport du docteur Maurice suggérant de se débarrasser d'un certain cheval atteint de catarrhe nasal chronique.

Résolu : De demander au docteur Maurice si ce cheval est atteint d'une maladie contagieuse afin de savoir si on doit le vendre ou le faire abattre.

— *Résolu* : De faire faire une estampe pour le pourvoyeur.

— *Résolu* : De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation de faire le virement de crédit suivant :

Prendre \$100 sur le crédit voté pour "Médecines" et appliquer ce montant à "Dépenses casuelles".

— Le surintendant fait rapport que, conformément aux instructions de la Commission, il a fait étançonner les murs de l'incinérateur et que ce travail a couté \$115.

Ajournement.

JULÉS CREPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION D'ANNEXION

Compte rendu de l'assemblée du 13 Octobre.

Sont présents : MM. les échevins Lavallée, président, Proulx, DeSerres, Marchand, membres de la Commission ; Ricard, Wilson, Lemay ; MM. J. Brunet, maire de Notre-Dame des Neiges, J. McKenna, H. J. Higginbottom, P. Sarrasin, J. Prévost et J. Lacombe, échevins, délégués du Conseil de ladite ville de Notre-Dame des Neiges.

— Soumis des rapports de M. J.-R. Barlow inspecteur de la Cité, (1) sur le coût de l'expropriation du chemin de la Côte des Neiges, (2) sur le coût de la réduction de la pente dudit chemin, (3) sur la question du drainage de Notre-Dame des Neiges.

Sur proposition de M. l'échevin DeSerres, il est

Résolu : Que ces rapports soient reçus.

— M. George Janin, surintendant de l'Aqueduc, à la demande de la Commission, déclare que le système d'aqueduc de la Cité de Montréal peut facilement fournir l'eau à la ville de Notre-Dame des Neiges, à l'exception peut-être de quelques propriétés situées sur un point trop élevé. Il ajoute que ces propriétés devront être alimentées au moyen d'une petite tour d'eau formant réservoir et que l'avenue des Cèdres, dans la Cité, n'ayant pas de service d'eau, la Ville sera, dans un avenir prochain, appelée à construire cette tour d'eau qui, par le fait, aura une double utilité ; que, de plus, elle pourra servir pendant un certain temps à l'approvisionnement des municipalités adjacentes qui pourront être annexées plus tard.

Après discussion sur les questions du nivellement et de l'expropriation du chemin de la Côte des Neiges, il est, du consentement des délégués de Notre-Dame des Neiges,

Résolu : De préparer un règlement d'annexion devant contenir les conditions suivantes :

(1) Le territoire de Notre-Dame des Neiges formera un des quartiers de Montréal, lequel sera représenté par deux échevins au Conseil de cette dernière ville.

(2) La Cité de Montréal évaluera comme terres en culture, pendant une période de quinze ans, les fermes dont les propriétaires vivent des produits d'icelles, aussi longtemps qu'elles ne seront pas subdivisées en lots à bâtir.

(3) La Cité de Montréal fera procéder à l'élargissement du chemin de la Côte des Neiges et à la réduction à 9.25 par cent de la pente dudit chemin.

Ajournement.

J.-E. GAUTHIER,
Secrétaire.

Resolved : That a copy of said document be transmitted to the contractor for the removal of carrion.

— Submitted reports of examinations made by Dr. Maurice, V.S., of the horses bought by the supply officer of the department.

Resolved : That Dr. Maurice be instructed, when called upon to examine horses which might not be sound, to state whether he recommends or not the purchase of said horses.

— Submitted and read a letter from Dr. Maurice complimenting the department for having placed carbolic briquettes in the stables in order to disinfect same.

Resolved : That the supply officer be authorized to purchase briquettes as soon as needed.

— Submitted a report from Dr. Maurice asking to get rid of a horse suffering from chronic nasal catarrh.

Resolved : To inquire from Dr. Maurice whether said horse is suffering from a contagious disease, and to know if it should be sold or slaughtered.

— *Resolved* : To order a stamp for the supply officer.

— *Resolved* : That a report be made to Council asking authority to vary the following appropriation : \$100 ex-appropriation voted for "medicines" and apply same to "contingencies."

— The superintendent reported that, according to instructions received from the Committee he had ordered the walls of the incinerator to be propped, and that said work had cost the sum of \$115.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

ANNEXATION COMMITTEE

Report of meeting held the 13th of October.

Present : Ald. Lavallée, chairman, Proulx, DeSerres, Marchand, members of the Committee ; Ricard, Wilson, Lemay ; Messrs J. Brunet, mayor of Notre-Dame des Neiges, J. McKenna, H. J. Higginbottom, P. Sarrasin, J. Prévost and J. Lacombe, aldermen and delegates of the said town of Notre-Dame des Neiges.

— Submitted reports from M. J.-R. Barlow, City Surveyor, (1) on the cost of the Côte des Neiges road expropriation, (2) on the cost of lowering the grade of said road, (3) on the question of draining Notre-Dame des Neiges.

On motion of Ald. DeSerres, it was

Resolved : That said reports be received.

— M. Geo. Janin, superintendent of the waterworks, at the request of the committee, stated that the water works system of the City of Montréal could easily supply water to the town of Notre-Dame des Neiges, with the exception, however, of certain property situated on the most prominent point of the municipality. He added that the said property could be supplied with water by means of a small stand pipe ; and that, in the near future, Cedar avenue, having no water service, the City would be called upon to erect such a stand pipe which would thus be of great usefulness ; that, moreover, the said stand pipe could be used, for a time, for the supplying of the neighboring municipalities which would likely be annexed later on.

After deliberation on matters anent the levelling and expropriation of Côte des Neiges road, it was, by consent of the delegates of Notre-Dame des Neiges,

Resolved : To draft an annexion by-law incorporating the following conditions :

(1) The territory of Notre-Dame des Neiges shall form one of the wards of Montréal, which shall be represented by two aldermen in the City Council,

(2) The City of Montréal shall assess as cultivated lands, during a term of fifteen years, the farms whose owners make a living by the products of same, as long as said farms are not subdivided into building lots.

(3) The City of Montréal shall proceed to the widening of the Côte des Neiges road, and to lowering the grade of said road to 9.25 per cent.

Adjourned.

J.-E. GAUTHIER,
Secretary.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 16 octobre.

Sont présents : MM. les échevins Larivière, président, Turner, Lapointe, Bastien et Leclaire.

— Soumise et lue une lettre de la "Montreal Gas Co." offrant de céder une lisière de terrain pour l'élargissement de la partie basse de la rampe de la Traverse de Longueuil.

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'une lisière de terrain faisant partie du lot No 1597 du cadastre du quartier Ste-Marie, tel qu'il appert du plan soumis, soit acceptée sans condition et gratuitement de la "Montreal Gas Co.", afin d'élargir la partie basse de la rampe de la Traverse de Longueuil. Et, de plus, qu'un contrat soit dressé en conséquence, et que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant d'affecter un crédit additionnel de \$10,000 au parachèvement de l'égout de la Rivière des Prairies vers le champ d'épandage. Ladite somme de \$10,000 a être prise à même le fonds de réserve conformément aux dispositions des articles 334 et 335 de la Charte de la Cité. Le tout sujet à l'approbation des avocats de la Ville.

Ajournement.

J. H. DILLON,
Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 16 octobre.

Sont présents : MM. les échevins Lévy, président, Couture, Bumbray, Turner, Ricard.

— Soumise une lettre de M. Anthony McNally demandant à louer les étals à légumes Nos. 29 et 30 de l'extérieur du marché Saint-Antoine, aux conditions ordinaires.

Accordée.

Soumise une lettre de M. George Demers, fils, offrant \$5.00 par semaine pour la location des étals de boucher Nos. 30 et 31 du marché Saint-Laurent.

Renvoyée à la prochaine séance.

— Soumise une lettre de Dame T.-H. Nolet, locataire de l'étal à poisson No 3, dans le marché Saint-Jean-Baptiste, demandant la permission de remettre sondit étal.

Est également soumise une lettre de M. Henri Moreau demandant à louer, aux conditions ordinaires, l'étal en question.

Sur proposition de M. l'échevin Ricard, il est

Résolu : D'accepter le désistement de Dame Nolet et de louer à M. Moreau ledit étal aux conditions spécifiées dans sa soumission.

— Soumise une lettre de MM. A. Claude & Cie demandant à louer temporairement les étals de boucher, Nos. 11, 13, 15 et 17 dans le marché Bonsecours, aux conditions ordinaires.

Résolu : Que les étals en question leur soient loués aux conditions ordinaires, soit \$10.00 par semaine, et aussi à condition que ces messieurs soient tenus d'occuper lesdits étals durant une période de quatre semaines à dater de ce jour, et que, à l'expiration du terme ci-haut spécifié, MM. Claude & Cie devront signer le bail.

— Soumise et lue une réclamation de M. Max. Groulx, employé de ce département, pour certains montants payés par lui sur différents travaux exécutés à la pesée Hochelaga en 1904.

Référée à la Commission des Finances.

— Est soumis par le surintendant un reçu du trésorier de la Ville, au montant de \$12.00, provenant de la vente de vieux bois au marché Bonsecours.

Résolu : Que le secrétaire soit autorisé à examiner l'acte passé entre la Ville et la Compagnie "Citizens Gas Control" et fasse rapport à la prochaine séance.

— Étant soulevée la question d'ériger un abri à la plate-forme de la halle centrale au poisson, rue des Commissaires,

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer les virements suivants, savoir :

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 16th October.

Present : Ald. Larivière, chairman, Turner, Lapointe, Bastien and Leclaire.

Submitted and read a letter from the Montreal Gas Co., offering to cede a piece of land for the widening of the lower part of the Longueuil Ferry Ramp.

Resolved : That a report be made to Council recommending that a strip of land forming part of lot Cad. No. 1597 St. Mary's Ward, as shown on the plan submitted, be accepted unconditionally and gratuitously from the Montreal Gas Co., to widen the lower part of the Longueuil Ferry Ramp. And furthermore, that a deed be prepared accordingly and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

Resolved : That a report be made to Council recommending that a further sum of \$10,000.00 be appropriated to complete the construction of the sewer from the Rivière des Prairies toward the Sewage Farm. The said sum of \$10,000.00 to be taken out of the Reserve Fund in conformity with the provisions of articles 334 and 335 of the City Charter. The whole subject to the approval of the City Attorney.

Adjourned.

J. H. DILLON.
Secretary.

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 16th of October.

Present : Ald. Levy, chairman, Couture, Bumbray, Turner and Ricard.

Submitted a letter from Mr. Anthony McNally asking to rent vegetable stalls Nos. 29 and 30 outside of St. Antoine Market on the usual conditions.

Granted.

Submitted a letter from Mr. George Demers Jr., offering \$5.00 per week for butchers' stalls Nos. 30 and 31, in St. Lawrence Market.

Referred to next meeting.

Submitted a letter from Mrs. T. H. Nolet tenant of fish stall No. 3, St. Jean-Baptiste Market, offering to give up said stall.

Submitted also a letter from Mr. Henri Moreau, asking to rent on the ordinary conditions the stall in question.

On motion of Ald. Ricard, it was

Resolved : To accept Mrs. Nolet's offer, and to let the stall to Mr. Moreau on the terms specified in his tender.

Submitted a letter from Messrs. Claude & Company, asking permission to rent, temporarily, butchers' stalls Nos. 11, 13, 15 and 17 in Bonsecours Market, on the usual condition.

Resolved : That the stalls in question be rented to said gentlemen, on the ordinary conditions, namely \$10.00 per week, provided they bind themselves to occupy said stalls for 4 weeks, from this date, until the end of the term above specified, Messrs. Claude & Company to sign the lease.

Submitted and read a claim from Mr. Max. Groulx, ex-employee of the department, for certain accounts paid by him on different work done at the Hochelaga Scale in 1904.

Referred to the Finance Committee.

Submitted by the superintendent a receipt for \$12.00, proceeds from a sale of old material at Bonsecours Market.

Resolved : That the secretary be authorized to examine the deed passed between the City and the Citizens Gas Control Co., and report at the next meeting.

The matter of erecting a shelter over the platform of the central fish market, on Commissioners street, being discussed.

On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved : That a report be made to Council asking authority to vary the following appropriations : \$187 from appropriation

Prendre \$187.00 du crédit affecté à la reconstruction du plancher du marché Bonsecours, \$100 du contingent du marché Bonsecours, et \$50 des réparations générales du marché Saint-Antoine, formant un total de \$337.00 à être appliquée aux réparations générales du marché Bonsecours.

Sur proposition de M. l'échevin Couture, il est

Résolu : De remettre à la prochaine séance la prise en considération de l'entreprise de cette construction d'abri audit marché au poisson.

— Soumise et lue une opinion des avocats de la Ville *re vente* des viandes aux abattoirs de l'Est et obligations de ladite Compagnie, déclarant que l'acte passé entre la Ville et la Compagnie des Abattoirs de l'Est ne contient aucune disposition au sujet de l'accommodation que ladite Compagnie est tenue de fournir aux bouchers, sauf le règlement No 129 concernant les abattoirs (section 5) qui pourvoit à l'abattage des animaux durant certaines heures de la journée, auquel ladite Compagnie est tenue de se conformer. Les avocats déclarent aussi que la Ville peut intenter des procédures contre ladite Compagnie pour l'enjoindre à faire cesser ou empêcher la vente de viandes dans son établissement.

Résolu : Que cette opinion soit reçue et acceptée et que ladite Compagnie des Abattoirs de l'Est soit notifiée d'avoir à se conformer aux différentes clauses du règlement qui la concerne.

— Étant soulevée la question de construire des abris aux plates-formes de la Place Jacques Cartier et de la Place LeRoyer, il est unanimement

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$15,000.00 soit voté pour cette fin.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 16 octobre.

M. l'échevin J.-D. Couture occupe le fauteuil de la présidence. Sont présents : MM. les échevins Vallières, Larivière, St-Denis, Robertson, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, Lapointe L.-A., Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, Lapointe N., Stearns, Payette, Lemay, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Duquette et Major.

REQUÊTES.

1.—De contribuables du quartier Hochelaga demandant le déplacement de l'hôpital civique de leur quartier.

Renvoyée à la Commission d'Hygiène et des Statistiques.

2.—De M. A.-P. Pigeon avertissant la Ville qu'il intentera des procédures pour faire annuler la résolution *re effacement de la ligne homologuée de l'avenue Hôtel de Ville.*

Déposée sur le bureau.

A ce sujet M. l'échevin LARIVIÈRE, appuyé par M. l'échevin TURNER,

Propose : Attendu qu'à l'item No. 12 des minutes de l'assemblée du 11 octobre courant, il est rapporté que sur un amendement proposé par M. l'échevin Lavallée, appuyé par M. l'échevin Robillard, il a été résolu d'adopter ledit rapport en y ajoutant les mots suivants : "sous réserve des droits des propriétaires qui ont bâti sur la nouvelle ligne de l'avenue Hôtel de Ville";

"Attendu que cet amendement n'a été adopté que par 13 voix et que la loi exige les $\frac{2}{3}$ des membres de tout le Conseil;

"Attendu que ledit amendement a été conséquemment négatif;

"Qu'il soit résolu :

"Que lesdites minutes soient amendées en effaçant les mots : "L'édit amendement est ainsi affirmatif et il est résolu en conséquence", et en les remplaçant par les mots : "l'édit amendement est ainsi négatif."

Ladite motion étant soumise aux voix, elle est affirmativée et il est

Résolu : En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIÈRE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

voted for the building of a floor in Bonsecours market; \$100 from the Bonsecours market contingencies, and \$50 from general repairs of St. Antoine market, making a total of \$337 and to apply same to general repairs at Bonsecours market.

On motion of Ald. Couture, it was

Resolved : To postpone until the next meeting consideration of the matter *re building of a shelter over the fish market.*

— Submitted and read an opinion from the City attorneys *re sale of meats at the Eastern Abattoirs and the obligations of the Abattoir Company*, said opinion stating that the deed passed between the City and the Eastern Abattoirs Co. does not contain any provisions anent the accommodations which said Company is bound to give to butchers, except the by-law No. 129 concerning the abattoirs (section 5) which provides for the slaughtering of cattle during certain hours of the day, to which the Company is bound to submit. The attorneys stated also that the City may take proceedings against said Company to compel them to put an end to the sale of meat in their premises.

Resolved : That said opinion be received and adopted and that said Company be notified that they will have to conform to the different clauses of the by-law concerning the abattoirs.

— The question of erecting shelters over the platforms on Place Jacques-Cartier and Place LeRoyer being discussed, it was unanimously

Resolved : That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$15,000 be voted for said purposes.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary

CITY COUNCIL

Report of Special Meeting held the 16th of October.

Ald. J. D. Couture, in the chair.

Present : Ald. Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, Lapointe (L. A.), Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, Lapointe (N.), Stearns, Payette, Lemay, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Duquette and Major.

PETITIONS.

1.—From ratepayers of Hochelaga Ward asking that the Civic Hospital be removed from said ward.

Referred to the Hygiene and Statistics Committee.

2.—From A. P. Pigeon notifying City that he will take proceeding to annul résolution *re erasure of homologated line of Hotel de Ville Avenue.*

Laid on the table.

In this connection Ald. LARIVIÈRE moved, seconded by Ald. TURNER,

"Whereas at item No. 12 of the minutes of the meeting of the 11th October instant, it is stated that on amendment moved by Ald. Lavallée, seconded by Ald. Robillard, it was resolved to adopt said report after adding thereto the following words : "Under reserve of the rights of the proprietors who have built on the new line of Hotel de Ville Ave";

"Whereas such amendment was only carried by 13 votes, while the law required $\frac{2}{3}$ of the members of the whole Council;

"Whereas the said amendment was therefore lost;

Be it Resolved : That the said minutes be amended by erasing the words : "So it was carried and resolved accordingly" and substituting therefore the words : "So it was lost."

Said motion being put it was carried and

Resolved : Accordingly.

On motion of Ald. LARIVIÈRE, seconded by Ald. TURNER, it was

Résolu : Que ledit rapport soit amendé en y ajoutant les mots : "sans préjudice aux droits des propriétaires d'immeubles qui ont bâti sur les nouvelles lignes homologuées" et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté. (MM. les échevins Vallières et Payette dissidents.)

3.—Des directeurs de l'hôpital Notre-Dame invitent le Conseil à l'inauguration du nouvel hôpital St-Paul, dimanche, le 29 octobre.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIÈRES, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

Résolu : D'accepter cette invitation.

4.—Dé M. l'échevin L.-A. Lapointe remerciant le Conseil des sympathies qui lui ont été exprimées.

5.—Du maire et du greffier de la ville de St-Henri informant le Conseil que le règlement d'annexion est approuvé par les propriétaires d'immeubles de ladite municipalité.

Déposées aux archives.

ACTE

6.—Quittance par la Ville à M. Pierre Morissette.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIÈRES, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

Résolu : D'approver ledit acte et d'autoriser Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville à le signer au nom de la Ville.

AVIS DE MOTION.

7.—De M. l'échevin Vallières à l'effet de réglementer la construction sur la rue St-Hubert.

RAPPORTS

8.—De la Commission des Finances à l'effet de payer \$700 à la "Montreal Water and Power Co." en règlement final de sa réclamation.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIÈRES, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

Résolu : Que ledit rapport soit reçu et adopté.

9.—De la Commission des Finances souscrivant aux rapports de la Commission de la Voirie à l'effet de construire des trottoirs permanents dans certaines rues au coût de \$645 et \$774 respectivement.

10.—De la Commission des Finances souscrivant aux rapports de la Commission de la Voirie et du Bureau d'Hygiène à l'effet de construire des égouts dans les rues d'Argenson et Sherbrooke au coût approximatif de \$550 et \$2,475 respectivement.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIÈRES, appuyé par M. l'échevin LARIVIÈRE, il est

Résolu : Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

11.—De la Commission des Finances souscrivant, mais jusqu'à concurrence de \$8,000 seulement, au rapport de la Commission de la Voirie demandant un crédit de \$10,000 pour terminer l'égout de la Rivière des Prairies.

12.—De la Commission des Finances souscrivant, mais jusqu'à concurrence de \$1,000 seulement, au rapport de la Commission de la Voirie demandant un crédit de \$2,000 à l'effet d'améliorer les parties expropriées des rues St-Laurent et St-Antoine.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIÈRE, appuyé par M. l'échevin LARIVIÈRE, il est

Résolu : Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

13.—De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission d'Hygiène et des Statistiques demandant un crédit additionnel de \$2,500 pour construire le bain Hochelaga.

14.—De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission d'Hygiène et des Statistiques demandant un crédit additionnel de \$500 pour l'entretien de l'hôpital civique.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIÈRES, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

Résolu : Que lesdits rapports de la Commission des Finances soient reçus et adoptés.

15.—De la Commission de la Voirie à l'effet d'inscrire la rue Labelle au répertoire des rues publiques.

16.—De la Commission de la Voirie à l'effet de permettre à la "M. S. Ry. Co." de poser une voie sur la rue Nolan.

17.—De la Commission de la Voirie à l'effet d'accepter de la "Montreal Gas Co." une partie du lot No. 1597 du cadastre du quartier Sainte-Marie.

18.—De la Commission de la Voirie à l'effet d'effacer les lignes homologuées de la rue Larivière.

Resolved : That said report be amended by adding thereto the following words: "Without prejudice to the rights of the proprietors of real estate who have built on the new homologated line", and that so amended, said report be adopted. (Ald. Vallières and Payette dissenting.)

3.—From authorities of Notre-Dame Hospital inviting Council to attend the inauguration of the new St. Paul Hospital, on Sunday, the 29 October instant.

On motion of Ald. VALLIÈRES, seconded by Ald. EKERS, it was

Resolved : That said invitation be accepted.

4.—From Ald. L. A. Lapointe thanking Council for sympathy extended.

5.—From Mayor and City Clerk of St. Henri, informing Council that the annexation by-law was approved of by real estate owners of said municipality.

Filed of record.

DEED.

6.—Quittance by the City to Pierre Morissette.

On motion of Ald. VALLIÈRES, seconded by Ald. EKERS, it was

Resolved : That said deed be approved of, and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

MOTION

7.—By Ald. Vallières, to regulate buildings on St. Hubert street.

REPORTS.

8.—From the Finance Committee, to pay \$700 to Montreal Water and Power Co., in final settlement of their claim.

On motion of Ald. VALLIÈRES, seconded by Ald. EKERS, it was

Resolved : That said report be received and adopted.

9.—From Finance Committee, concurring in the reports of the Road Committee to construct permanent sidewalks in certain streets, at a cost of \$645 and \$774 respectively.

10.—From Finance Committee, concurring in report of the Road Committee and Board of Health for the construction of sewers in d'Argenson and Sherbrooke streets at an approximate cost of \$550 and \$2,475 respectively.

On motion of Ald. VALLIÈRES, seconded by Ald. LARIVIÈRE, it was

Resolved : That said reports be received and adopted.

11.—From Finance Committee, concurring in a report of the Road Committee, but to the amount of \$8,000 only, for an appropriation of \$10,000 to complete Rivière des Prairies sewer.

12.—From Finance Committee, concurring in a report of the Road Committee, but to the amount of \$1,000, for an appropriation of \$2,000 to improve expropriated portions of St. Lawrence and St. Antoine streets.

On motion of Ald. VALLIÈRES, seconded by Ald. LARIVIÈRE, it was

Resolved : That said reports of the Finance Committee be received and adopted.

13.—From Finance Committee concurring in a report of the Hygiene and Statistics Committee for an additional appropriation of \$2,500 to construct Hochelaga bath.

14.—From Finance Committee, concurring in a report of the Hygiene and Statistics Committee for an additional appropriation of \$500 for the maintenance of the Civic Hospital.

On motion of Ald. VALLIÈRES, seconded by Ald. BUMBRAY, it was

Resolved : That said reports be received and adopted.

15.—From Road Committee to inscribe Labelle street as a public street.

16.—From Road Committee to allow M. S. Ry. Co., to lay tracks on Nolan street.

17.—From Road Committee to accept part of lot cadastral No. 1597 St. Mary Ward, from Montreal Gas Co.

18.—From Road Committee to erase homologated lines of Larivière street.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIÈRE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu : Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

19.—De la Commission de Police à l'effet d'accorder l'incorporation de la Fanfare Vandermeerschen.

Sur proposition de M. l'échevin SAINT-DENIS, appuyé par M. l'échevin STEARNS, il est

Résolu : Que ledit rapport soit reçu et adopté.

20.—De la Commission des Marchés à l'effet d'opérer le virage de certains items de ses crédits (\$337).

Sur proposition de M. l'échevin LÉVY, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu : Que ledit rapport soit reçu et adopté.

21.—De la Commission des Marchés demandant un crédit de \$15,000 à l'effet de construire un abri au square Jacques-Cartier.

Renvoyé à la Commission des Finances.

22.—De la Commission d'Hygiène et des Statistiques à l'effet d'adjudger à M. A. Gravel, au prix de sa soumission, savoir \$9,150, le contrat de la construction d'un bain public dans le quartier Hochelaga.

Sur proposition de M. l'échevin MARCHAND, appuyé par M. l'échevin MAJOR, il est

Résolu : Que ledit rapport soit reçu et adopté. (M. l'échevin DeSerres dissident.)

ORDRE DU JOUR

23.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Ekers à l'effet d'offrir un renouvellement de contrat à la "Montreal Light, Heat and Power Company",

Sur proposition de M. l'échevin EKERS, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

Résolu : Que la prise en considération dudit ordre du jour soit suspendue jusqu'au 30 du courant, alors qu'elle constituera le premier ordre du jour.

24.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion présenté par M. l'échevin Proulx à l'effet de nommer un ou plusieurs experts en matières de gaz,

A ce sujet sont soumises et lues des demandes, à l'effet d'être nommés experts, de

- (1) M. W. M. Cathels,
- (2) M. Ernest Bélanger,

et ces demandes sont déposées sur le bureau.

Soumis et lu un rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage à l'effet de nommer M. R.-W. Prosser, de New-York, expert en matières de gaz.

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

Résolu : Que ledit rapport soit reçu.

M. l'échevin ROBERTSON, appuyé par M. l'échevin WALSH

Propose : Que M. L.-L. Merryfield soit nommé expert à l'effet d'étudier les rapports préparés par les fonctionnaires de la Ville au sujet de gaz et de présenter un rapport et de formuler toutes suggestions qu'il jugera opportunes et surtout de préparer une expertise

(a) Quant au coût de la production et de la distribution du gaz aux citoyens pour les fins d'éclairage et de cuisine, dans les limites de la Ville ;

(b) Quant au prix raisonnable qu'il conviendrait à une compagnie de fixer pour la fourniture du gaz à la Ville et aux citoyens ;

(c) Quant à l'exactitude des calculs des fonctionnaires civiques au sujet du coût de l'établissement d'une usine à gaz municipale et du prix de revient du gaz.

"Les honoraires dudit expert ne devront pas excéder \$1,250.00 et ledit expert devra présenter au Conseil son rapport dans un délai de deux semaines.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin BASTIEN, propose en

Amendement : Que les rapports des fonctionnaires de la Ville relativement à l'établissement et à la mise en opération d'une usine à gaz ainsi que les questions à eux posées le 7 novembre 1904, soient soumis à MM. W.-H. Pearson, F. Giroux et E. Bélanger pour qu'ils préparent une expertise vérifiant lesdits rapports et répondent auxdites questions, avec prière de faire toutes suggestions ou recommandations qu'ils jugeront opportunes, et qu'ils donnent particulièrement leur opinion comme experts sur les questions suivantes :

(a) Le coût de la production et de la distribution du gaz aux citoyens pour les fins d'éclairage et de cuisine dans les limites de la Ville ;

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved : That said reports be received and adopted.

19.—From Police Committee to incorporate "La Fanfare Vandermeerschen."

On motion of Ald. ST. DENIS, seconded by Ald. STEARNS, it was

Resolved : That said report be received and adopted.

20.—From Market Committee to vary certain items of their appropriation (\$337).

On motion of Ald. LEVY, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

Resolved : That said report be received and adopted.

21.—From Market Committee for an appropriation of \$15,000 to construct shelter on Jacques Cartier square.

Referred to the Finance Committee.

22.—From Hygiene and Statistics Committee to award contract for public bath Hochelaga ward to A. Gravel at the price of his tender, viz. \$9,150.

On motion of Ald. MARCHAND, seconded by Ald. MAJOR, it was

Resolved : That said report be received and adopted. (Ald. DeSerres dissenting.)

ORDER OF THE DAY

23.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Ekers to offer a renewal of contract to the Montreal Light, Heat and Power Coy.

On motion of Ald. EKERS, seconded by Ald. PAYETTE, it was

Resolved : That said order of the day be allowed to stand until the 30th instant when it shall constitute the first order of the day.

24.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Proulx to appoint one or more experts *re* Gas.

In this connection submitted and read applications to be appointed experts from :

(1)—W. M. Cathels.

(2)—Ernest Bélanger.

Which said applications were laid on the table.

Submitted and read a report from the Fire and Light Committee to appoint R. W. Prosser of New York, gas expert.

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

Resolved : That said report be received.

Ald. ROBERTSON thereupon moved, seconded by Ald. WALSH,

"That L. L. Merrifield be appointed expert to examine the reports made by the City officials *re* gas and report thereon, and make any suggestions that he may think advisable and more especially to give an expert opinion upon the following matters :—

(a) As to the cost of production and delivery of gas for illuminating and cooking purposes to citizens within the limits of the City ;

(b) As to a reasonable price for the same if supplied by a company to the City and to the citizens ;

(c) As to the correctness of the calculations of the civic officials *in re* cost of a municipal gas plant and price of gas.

"His salary not to exceed \$1,250.00, and to report to this Council within two weeks."

Moved in amendment by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN,

"That the reports of the civic officers concerning the establishment and operation of a gas plant as well as the set of question put to said officers on the 7th November, 1904, be submitted to Messrs. W H. Pearson, F. Giroux and E. Bélanger for expert verification and replies thereto, with instructions to make any suggestions or recommendations they may deem advisable, and more especially to give an expert opinion upon the following matters :—

(a) As to the cost of production and delivery of gas illuminating and cooking purposes to citizens within the limits of the City ;

(b) Le prix raisonnable qu'il conviendrait à une compagnie de fixer pour la fourniture du gaz à la Ville et aux citoyens.

(c) L'exactitude des calculs des fonctionnaires civiques au sujet du coût de l'établissement d'une usine à gaz municipale et du prix de revient du gaz.

"Les honoraires desdits experts ne devant pas excéder \$500.00 pour chacun et leur rapport devant être soumis au Conseil dans un délai de deux semaines.

M. l'échevin CHAUSSÉ, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, propose en

Sous-amendement: Que ledit amendement soit amendé en substituant le nom de M. Emile Vanier à celui de F. Giroux, et que, si amendé, ledit amendement soit adopté.

Ledit sous-amendement étant soumis aux voix, le Conseil se partage :

Pour: St-Denis, Chaussé, Payette, Lemay, Bastien et Leclaire, 6.

Contre: Vallières, Larivière, Robertson, Levy, Lavallée, Robillard, Turner, Gallery, Ames, Wilson, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Couture, Marchand, Proulx, Duquette et Major, 23.

Ledit sous-amendement est ainsi négatif.

M. l'échevin WALSH, appuyé par M. l'échevin GALLERY, propose alors en

Sous-amendement: Que ledit amendement soit amendé en substituant le nom de M. Frank Redpath à celui de M. E. Bélanger et que, ainsi amendé, ledit amendement soit adopté.

Ledit sous-amendement étant soumis aux voix, le Conseil se partage :

Pour: Robertson, Levy, Turner, Gallery, Ames et Walsh, 6.

Contre: Vallières, Larivière, St-Denis, Lavallée, Robillard, Wilson, Chaussé, L.-A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Payette, Lemay, Couture, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Duquette et Major, 23.

Ledit sous-amendement est ainsi négatif.

L'amendement étant soumis aux voix, le Conseil se partage :

Pour: Vallières, Larivière, St-Denis, Lévy, Lavallée, Robillard, Wilson, Chausse, L.-A. Lapointe, Ricard, Sauvageau, N. Lapointe, Payette, Lemay, Couture, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Duquette et Major.—21.

Contre.—Robertson, Turner, Gallery, Ames, Bumbray, Carter, Walsh et Stearns.—8.

Ledit amendement est ainsi affirmatif et il est

Résolu: En conséquence.

25.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 3ème lecture un règlement *re annexion de Saint-Henri*,

Ledit règlement est en conséquence lu pour la troisième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'échevin I. AVALLÉE, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est.

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé, que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville et qu'il soit transmis au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour être ratifié.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin VALLIÈRES, il est

Résolu: D'ajourner le Conseil à mercredi prochain, le 18 du courant, à 3 heures, pour continuer le présent ordre du jour.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Ville.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 17 octobre.

Sont présents : MM. les échevins Clearihue, président, Bumbray, Sauvageau, Stearns, Chaussé, Lemay et Lévy.

—Les soumissions pour la fourniture des uniformes d'hiver des inspecteurs, comprenant 10 pardessus, 10 pantalons et 5 casquette en fourrure, sont reçues des maisons suivantes :

(b) As to a reasonable price for the same if supplied by a company to the City and to the citizens;

(c) As to the correctness of the calculations of the civic officials *in re* cost of a municipal gas plant and price of gas.

"Their fees not to exceed \$500 respectively, and their report to be submitted to this Council within two weeks."

Moved in sub-amendment by Ald. CHAUSSÉ, seconded by Ald. LECLAILER.

"That said amendment be amended by substituting the name of Emile Vanier to that of F. Giroux, and that so amended said amendment be adopted."

Said sub-amendment being put, the Council divided:

Yeas: St. Denis, Chaussé, Payette, Lemay, Bastien and Leclaire.—6.

Nays: Vallières, Larivière, Robertson, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Gallery, Ames, Wilson, Lapointe L. A., Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Sauvageau, Lapointe N., Stearns, Couture, Marchand, Proulx, Duquette and Major.—23.

So it passed in the negative.

Moved in further sub-amendment by Ald. WALSH, seconded by Ald. GALLERY.

"That said amendment be amended, by substituting the name of Frank Redpath to that of E. Bélanger, and that so amended said amendment be adopted."

Said sub-amendment being put, the Council divided:

Yeas: Robertson, Lévy, Turner, Gallery, Ames and Walsh.—6.

Nays: Vallières, Larivière, St. Denis, Lavallée, Robillard, Wilson, Chaussé, Lapointe L. A., Bumbray, Ricard, Carter, Sauvageau, Lapointe N., Stearns, Payette, Lemay, Couture, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Duquette and Major.—23.

So it passed in the negative.

The amendment being put, the Council divided:

Yeas: Vallières, Larivière, St. Denis, Lévy, Lavallée, Robillard, Wilson, Chaussé, Lapointe L. A., Ricard, Sauvageau, Lapointe N., Payette, Lemay, Couture, Bastien, Marchand, Leclaire, Proulx, Duquette and Major.—21.

Nays: Robertson, Turner, Gallery, Ames, Bumbray, Carter, Walsh and Stearns.—8.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

25.—The order of the day being read for the 3rd reading of a by-law *re annexation of St. Henry*,

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. EKERS, it was

Resolved: That said by-law be engrossed that the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City, and that the same be transmitted to the Lieutenant Governor in Council for approval.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. VALLIERES, it was

Resolved: That the Council do now adjourn until Wednesday next, the 18th instant, at 3 o'clock, to continue the present order of the day.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Assistant City Clerk.

WATER COMMITTEE

Report of Meeting held on 17th October.

Present : Ald. Clearihue, Chairman, Bumbray, Sauvageau, Stearns, Chaussé, Lemay and Lévy.

—Tenders for the Inspectors winter uniforms consisting of 10 overcoats, 10 pairs pants and 5 fur caps were received from the following firms :

Wm Currie, pantalons et pardessus, (les deux morceaux).	\$17.50
J. & A. Normandin, (les deux morceaux).	16.38
Trudel & Graham, casquettes, (chacune).	10.00
H.-K. Martin, casquettes (chacune).	10.25

M. l'échevin Lévy

Propose : Que le contrat pour la fourniture des pardessus et pantalons soit adjugé à MM. J. & A. Normandin, à raison de \$16.38 pour les deux morceaux, pourvu que les habits soient semblables à l'échantillon produit par le département.

M. l'échevin Sauvageau propose en

Amendement : Que le contrat soit adjugé à M. Wm Currie, à raison de \$17.50, attendu que MM. J. & A. Normandin ne déclarent pas dans leur soumission que les habits seront faits suivant le modèle.

L'amendement étant soumis aux voix, la Commission se partage :

Pour : Stearns, Sauvageau et Chaussé.—3.

Contre : Bumbray, Lemay, Lévy et Clearihue.—4.

L'amendement est rejeté et la motion étant soumise aux voix, la Commission se partage :

Pour : Bumbray, Lemay, Lévy, Chaussé et Clearihue.—5.

Contre : Stearns et Sauvageau.—2.

La motion est adoptée.

M. l'échevin Bumbray

Propose : Que le contrat pour la fourniture de cinq casquettes d'hiver soit adjugé à MM. Trudel & Graham, à raison de \$10.00 chacune, leur soumission étant la plus basse.

La motion est adoptée, (M. l'échevin Sauvageau dissident.)

— Soumise et lue une requête de propriétaires de la rue Hogan et d'autres rues du quartier Hochelaga demandant l'installation de maitresses-conduites. Le surintendant informe la Commission qu'il a reçu des demandes pour la pose de conduites-maitresses dans plusieurs autres rues et il déclare qu'il n'a pas de fonds pour l'exécution de ces travaux.

Après quelque discussion il est

Résolu : Que le surintendant prépare un rapport montrant les rues où des maitresses-conduites sont immédiatement nécessaires, avec prière de transmettre son rapport à la Commission des Finances.

Résolu : De rembourser à MM. L. Cohen & Fils leur dépôt de \$200 effectué relativement au contrat pour la fourniture de charbon; ce contrat ayant été rempli.

— Lu un rapport du surintendant demandant l'autorisation d'opérer le virement de \$6,500 du crédit affecté à la "Pose des maitresses-conduites" et d'appliquer ce montant à la "Pose des tuyaux de service."

Résolu : De présenter au Conseil un rapport demandant cette autorisation.

— Le surintendant est autorisé à demander des soumissions pour la fourniture d'environ 2,000 tonnes, plus ou moins, de charbon mou à vapeur requis pour la station de pompes du bas niveau; M. le président et le surintendant devant acheter le charbon requis en attendant que les soumissions soient ouvertes.

— Le surintendant est autorisé à demander des soumissions pour la construction du bâtiment requis pour la nouvelle pompe à vapeur qui doit être installée à la station de pompe du bas niveau.

Ajournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale ajournée du 18 octobre.

M. l'échevin Clearihue, maire-suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.
Sont présents : MM. les échevins Vallières, Larivière, St-Denis, Robertson, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, Lapointe L.-A., Bumbray, Richard, Carter, Walsh, Sauvageau, Lapointe N., Stearns, Payette, Lemay, Couture, DeSerres, Bastien, Proulx, Paquin, Duquette et Major.

Wm. Currie, pants and coats (both pieces)	\$17.00
J. & A. Normandin, pants and coats (both pieces)	16.38
Trudel & Graham, caps, each	10.00
H. K. Martin, caps, each	10.25

Ald. Lévy moved

"That the contract for the coats and pants be awarded to J. & A. Normandin at \$16.38 for both pieces, provided they make the clothes as per the department's sample shown to them."

Ald. Sauvageau moved in amendment

"That the contract be awarded to Wm. Currie at \$17.50 as J. & A. Normandin do not state in their tender, that the cloths will be made according to sample."

The vote being taken on the amendment, resulted as follows :

Yea : Stearns, Sauvageau and Chaussé.—3.

Nays : Bumbray, Lemay, Lévy and Clearihue.—4.

The amendment was lost and the vote taken on the motion resulted as follows :

Yea : Ald. Bumbray, Lemay, Lévy, Chaussé and Clearihue.—5.

Nays : Ald. Stearns and Sauvageau.—2.

The motion was carried.

Ald. Bumbray moved

"That Trudel & Graham be awarded the contract for the 5 winter caps at \$10.00 each their tender being the lowest."

The motion was carried, (Ald. Sauvageau dissenting.)

— Submitted and read a petition from proprietors in Hogan and other streets in Hochelaga Ward, asking that main pipes be laid in the streets. The Superintendent informed the Committee that he had received applications for mains in several other streets for which he has no appropriations.

After some discussion, it was

Resolved : That the Superintendent prepare a report showing the streets where mains are immediately required and that the report be sent to the Finance Committee.

Resolved : To refund Mess. L. Cohen & Son, the balance of their deposit, viz: \$200.00 retained on account of coal contract. The contract being now complete.

— Read a report from the Superintendent, asking permission to vary \$6,500 from the appropriations for "Pipe Laying mains", and apply same to "pipe laying services."

Resolved : To report to the Council asking the desired permission.

— The Superintendent was authorized to call for tenders for about 2,000 tons more or less of soft steam coal required for the Low Level Pumping Station. The Chairman and Superintendent to purchase what coal may be required until the tenders are opened.

— The Superintendent was authorized to call for tenders for the building required for the new steam pump to be placed at the Low Level Pumping Station.

Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of special adjourned meeting held the 18th October.

Alderman Clearihue, acting Mayor, in the chair.

Present : Ald. Vallières, Larivière, St-Denis, Robertson, Lévy, Lavallée, Robillard, Turner, Ekers, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, Lapointe L.-A., Bumbray, Richard, Carter, Walsh, Sauvageau, Lapointe N., Stearns, Payette, Lemay, Couture, DeSerres, Bastien, Leclaire, Proulx, Duquette and Major.

REQUETES.

1.—De la " Sons of England Benefit Society " et des membres du Comité des Citoyens invitant Son Honneur le Maire et MM. les échevins à assister à une démonstration patriotique au monument Nelson, le 21 octobre.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIÈRES, appuyé par M. l'échevin CARTER, il est

Résolu: D'accepter ladite invitation.

2.—De M. Francis Giroux refusant d'agir comme expert en matières de gaz.

Déposée sur le bureau et

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE appuyé par M. l'échevin BASTIEN, il est

Résolu: De reprendre en considération et d'abroger la résolution adoptée par le Conseil, le 16 octobre, à l'effet de nommer MM. W.-H. Pearson, F. Giroux et E. Bélanger experts en matières de gaz.

ORDRE DU JOUR.

3.—Etant lu l'ordre du jour à l'effet de nommer un ou plusieurs experts *re* gaz.

M. l'échevin ROBERTSON, appuyé par M. l'échevin WALSH,

Propose: Que M. L.-L. Merrifield soit nommé expert aux fins d'examiner les rapports des fonctionnaires de la Ville au sujet de l'établissement d'un service municipal de gaz; aussi de faire et de fournir des plans d'ensemble préliminaires de bâties et d'une usine de l'étendue et de la capacité nécessaires pour la fabrication du gaz par les méthodes les plus nouvelles, les plus avancées et les moins dispendieuses; de fournir aussi des estimés comprenant aussi le coût des bâties, de l'outillage et du service de distribution; de préparer aussi un rapport complet sur le coût de la fabrication et de la distribution du gaz dans la Cité de Montréal et sur toutes autres considérations se rapportant audit établissement et qu'il jugera opportunes; ses honoraires ne devant pas excéder \$1,250.00 et son rapport devant être soumis au Conseil dans un délai de deux semaines.

Et un débat s'en suivant:

M. l'échevin BASTIEN, appuyé par M. l'échevin ST-DENIS, propose en

Amendement: Vu l'opposition que l'on suscite à la nomination des experts,

"*Qu'il soit Résolu*:

"Que les rapports et estimés des chefs des départements soient agréés; que ce Conseil se déclare favorable à la municipalisation du gaz et que ce Conseil s'adresse à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour se procurer les moyens d'établir et d'exploiter une usine municipale de gaz."

M. l'échevin Ames soulève un point d'ordre, alléguant que ledit amendement ne peut être proposé parce qu'il se rattache à une question étrangère.

Le maire-suppléant décide que le point d'ordre est bien fondé, en vertu de la règle 52.

La motion principale étant soumise aux voix le Conseil se partage:

Pour: Vallières, St-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Turner, Gallery, Ames, Bumbray, Walsh, Stearns et DeSerres—12.

Contre: Larivière, Lavallée, Robillard, Wilson, Chausse, Lapointe L. A., Ricard, Carter, Sauvageau, Payette, Lemay, Couture, Bastien, Leclaire, Proulx, Duquette et Major—17.

Ledit amendement est ainsi négatifé.

M. le président de la Commission des Incendies et de l'Eclairage soumet des lettres de

(1) M. Ed.-W. Bemis, de Cleveland,

(2) M. J.-Alex. Mayers, de New-York,

Offrant leurs services comme experts en matières de gaz.

Et, sur proposition de M. l'échevin ROBERTSON, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que les rapports des fonctionnaires de la Ville, au sujet de l'établissement et de la mise en opération d'une usine à gaz, aussi bien que les questions à eux posées le 7 novembre 1904, soient soumis à M. E.-W. Bemis pour qu'il prépare une expertise vérifiant lesdits rapports et répondant auxdites questions, avec prière de faire toutes suggestions ou recommandations qu'il jugera opportunes, et qu'il donne particulièrement son opinion comme expert sur les questions suivantes:

(a) Le coût de la production et de la distribution du gaz

PETITIONS.

1.—From Sons of England Benefit Society and members of Citizens Committee writing the Mayor and aldermen to attend ceremony at Nelson Monument on October 21st.

On motion of Ald. VALLIÈRES, seconded by Ald. CARTER, it was

Resolved: That said invitation be accepted.

2.—From Francis Giroux declining to act as expert *re* gas.

Laid on the table and

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That the resolution adopted by this Council on the 16th of October appointing Messrs W. H. Pearson, F. Giroux and E. Belanger gas experts, be reconsidered and repealed.

ORDER OF THE DAY.

3.—The order of the day being read to appoint one or more experts *re* gas.

Ald. ROBERTSON moved, seconded by Ald. WALSH,

"That L. L. Merrifield be named expert to examine the reports of the City officials, relating to the proposed municipal gas plant, also to make and supply preliminary block plans of the buildings and plant of the size and capacity necessary for the manufacture of gas by the latest and most approved and economical methods, as well as estimates covering the cost of the buildings, plant and distributing system, together with a full report upon the cost of manufacture and distribution of gas in the City of Montréal and such other matters relating to the proposed installation as might be necessary, his remuneration to be not to exceed \$1,250.00 and his report to be submitted to the Council within two weeks from notification".

And a debate arising.

Moved in amendment by Ald. BASTIEN, seconded by Ald. ST. DENIS.

"In view of the objections raised to the appointment of experts;

"Be it resolved :

"That the reports and estimates of the heads of departments be agreed to, that this Council declare itself in favor of the municipalisation of the gas service and that this Council apply to the Quebec Legislature, at its next session, in order to obtain the means of erecting and operating a municipal gas plant."

Ald. Ames raised a point of order contending that said amendment could not be put inasmuch as it introduced matter relating to a different subject.

The acting Mayor ruled that said point of order was well taken in view of rule 52.

The vote being taken on the main motion, the Council divided:

Yea: Vallières, St. Denis, Robertson, Clearihue, Levy, Turner, Gallery, Ames, Bumbray, Walsh, Stearns, DeSerres—12.

Nays: Larivière, Lavallée, Robillard, Wilson, Chausse, Lapointe, L. A., Ricard, Carter, Sauvageau, Payette, Lemay, Couture, Bastien, Leclaire, Proulx, Duquette, Major—17.

So it passed in the negative.

The chairman of the Fire and Light Committee then submitted letters offering their services as gas experts, from

(1) Ed. W. Bemis, of Cleveland.

(2) J. Alex. Mayers, of New York.

And on motion of Ald. ROBERTSON seconded by Ald. L.-A. LAPOINTE, it was

Resolved: That the reports of the civic officers concerning the establishment and operation of a gas plant, as well as the set of questions put to said officers on the 7th November and 1904, be submitted to Mr. E. W. Bemis for expert verification and replies thereto, with instructions to make any suggestions and recommendations he may deem advisable, and more especially to give an expert opinion upon the following matters:—

(a) As to the cost of production and delivery of gas for illu-

aux citoyens pour les fin d'éclairage et de cuisiné dans les limites de la Ville;

(b) Le prix raisonnable qu'il conviendrait à une compagnie de fixer pour la fourniture du gaz à la Ville et aux citoyens.

(c) L'exactitude des calculs des fonctionnaires civiques au sujet du coût de l'établissement d'une usine à gaz municipale et du prix de revient du gaz.

"Les honoraires dudit expert ne devront pas excéder \$1,250.00 et ledit expert devra présenter au Conseil son rapport dans un délai de deux semaines. (M. l'échevin Chaussé dissident).

4.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Parcs et Traverses à l'effet d'adjudger un contrat pour la construction d'une pergole, il est

Ordonné : De renvoyer de nouveau ledit rapport à la Commission des Parcs et Traverses.

5. Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Leclaire pour adopter un règlement *re* construction sur la rue St Laurent,

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin BASTIEN, il est

Résolu : De prier le Greffier de la Ville de rédiger le dit règlement, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

6. Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet de réglementer la construction sur la rue Ontario,

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

7.—Etant lu l'ordre du jour pour l'adoption en 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* Conduits, Le Conseil reprend en considération ledit règlement et le titre et les sections 6 et 7 étant amendés, ils sont agréés (M. l'échevin Ames dissident).

Ledit règlement, tel qu'amendé, est alors lu une troisième fois, et ayant été approuvé par les avocats de la Ville, il est agréé par le Conseil.

Sur proposition de l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin VALLIERES, il est

Résolu : Que la règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu pour la troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin VALLIERES, il est

Résolu : Que ledit règlement soit grossoyé et présenté à Son Honneur le Maire et au Greffier de la Ville afin qu'ils y apposent leurs signatures.

8.—Etant lu l'ordre du jour à l'effet d'adopter en 2ème et 3ème lectures un règlement *re* trottoirs,

Le Conseil reprend l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Le préambule et les sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, la cédule et la section 8 étant lus, ils sont agréés (M. l'échevin Wilson dissident).

Ledit règlement est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin L. A. LAPOINTE, il est

Résolu : Que la règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu pour la troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin L. A. LAPOINTE, il est

Résolu : Que ledit règlement soit grossoyé et présenté à Son Honneur le Maire et au Greffier de la Ville afin qu'ils y apposent leurs signatures.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin AMES,

Le Conseil, sur division des voix, s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSSET,
Sous-Greffier de la Ville.

minating and cooking purposes to citizens within the limits of the City ;

(b) As to a reasonable price for the same if supplied by a company to the City and to the citizens ;

(c) As to the correctness of the calculations of the civic officials *in re* cost of a municipal gas plant and price of gas.

"His fees not to exceed \$1,250 and his report to be submitted to this Council within two weeks." (Ald. Chaussé dissenting).

4.—The order of the day being read to consider a report from the Parks and Ferries Committee to award contract for lookout, said report was

Ordered : To be referred back to the Parks and Ferries Committee.

5.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Leclaire for a by-law *re* construction on St. Lawrence st;

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved : That the City Clerk be instructed to draft said by-law, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

6.—The order of the day being read for the 1st., 2nd. and 3rd. reading of a by-law to regulate buildings on Ontario street,

Said by-law was accordingly read a first time.

7.—The order of the day being read for the second and third reading of a by-law *re* conduits,

The Council resumed consideration of said by-law in second reading and the title and section 6 and 7 thereof being amended, they were agreed to. (Ald. Ames dissenting).

Said by-law, as amended, was then read a second time, approved of by the City attorneys, and agreed to by the Council.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. VALLIERES, it was

Resolved : That rule 79 be suspended and that said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. VALLIERES, it was

Resolved : That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

8.—The order of the day being read for the second and third reading of a by-law *re* sidewalks,

The Council proceeded to consider said by-law in second reading.

The preamble and section 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, the schedule and sec. 8 being real, they were agreed to. (Ald. Wilson dissenting).

Said by-law was then read a second time.

On motion of Ald. CARTER, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved : That rule 79 be suspended and that said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. CARTER, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved : That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. AMES,

The Council, on division, adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSSET,
Assistant City Clerk.

DEPARTEMENT D'HYGIENE

HEALTH DEPARTMENT.

Bulletin de la semaine finissant le samedi, 14 Oct., à midi.

Weekly report, ending Saturday, the 14th Oct., at noon.

CAS DE MALADIES ET DÉCÈS RAP- PORTÉS.	Semaine. Week.		Depuis le com- mencement de l'année. From the be- ginning of the year.		CASES OF DISEASES AND DEATHS REPORTED.
	Cas. — Cases	Décès. — Deaths	Cas. — Cases	Décès. — Deaths	
Fièvre typhoïde...	8	1	275	46 Typhoid Fever
Variole...				 Smallpox
Varicelle...			23	 Chickenpox
Rougeole...			886	69 Measles
Scarlatine...			181	12 Scarlet-fever
Diphthérie et Croup...	21	3	402	75	Diphther. and Croup
Coqueluche...		1	92	62 Whooping-Cough
Tuberculose...	12	8	778	511 Tuberculosis
Pneumonie...		5		395 Pneumonia
Entérite, diarrhée,					{ Enterites, diarr.
choléra infantile}		15		1132	{ cholera infant.
Autres maladies...		52		2897 Other diseases
Total...				5195 Total.
Illégitimes				444 Illegitimate
				5639	

HOPITAL CIVIQUE.								CIVIC HOSPITAL.		
	Diphthérie.	Diphtheria.	Scarlatine.	Scarlet fever.	Autres cas.	Other cases.	Majeurs.	Of full age.	Mineurs.	Under age.
Patients admis.	6	6	Patients admitted
Patients guéris.	4	6	1	Patients cured
Patients décédés.	Patients who died
Patients actuels.	8	3	1	Patients now confin.

OPÉRATIONS DES INSPECTEURS SANITAIRES.

WORK OF THE SANITARY INSPECTORS.

Visites régulières	1364	Regular visits
Visites spéciales	286	Special visits
Secondes visites	168	Second visits
Logements visités	1340	Dwellings visited
Autres bâtiesses	288	Other buildings
Étables et écuries	115	Stables
Caves	571	Cellars
Cours	878	Yards
Ruelles	42	Lanes
Latrines	28	Privies
Amas de fumier	22	Heaps of dung
Plaintes des citoyens	120	Complaints from citizens
Plaintes fondées	101	Complaints founded
Plaintes non fondées	19	Complaints unfounded
Ordres donnés pour faire disparaître nuisances	122	Orders given to abate nuisances

Canaux neufs	39	New drains
Permis de plomberie	3	Plumbing permits
Certificats de plomberie	2	Plumbing certificates given
Jours à d'autres fonctions	51	Days on other work
Epreuves des drainages	35	Drainage tests
Egouts	649	Sewers
1 viers	2210	Kitchen sinks
Tuyaux de renvoi	2210	Waste-pipes
Water-closets	1677	Water-closets
Tuyaux de vidange	1517	Refuse pipes
Ventilation	1677	Ventilation
Chambres noires	111	Dark rooms
Sous sols	101	Basements
Seconds avis	8	Second notices
Terrains vacants	5	Vacant lots

INSPECTION DES ALIMENTS.

INSPECTION DES ALIMENTS.	Lait. — Milk.	Pain. — Bread.	Vin. — M.
Inspections	191	49	
Echantillons examinés	47	
Analyses	3	
Plaintes	
Avis	3	19 lbs
Confiscations	19	19
Condamnations	2	1	
Qualité moyenne	{ Beurre, 3,960/0 Densité, 1920	

Poisson. — Fish.	Fruits, Lég. et Glace. —	Fruits, Vege- tables & Ice.	FOOD INSPECTION.
31	547		Number of inspections
			Samples examined
			Analysis
			Complaints
			Notices
185 lbs	1256 lbs		Confiscations
			Court sentences
			{ Butter fat Average quality Density }

DÉCÈS.	Sexe.— Sex.		Tot. An. — Tot. Year	DEATHS.
	M.	F.		
De 0 à 6 mois.....	14	4	1410	From 0 to 6 month
De 6 à 12 mois.....	5	2	687	From 6 to 12 month
De 1 à 2 ans.....	1	4	428	From 1 to 2 year
De 2 à 5 ans.....	2	2	271	From 2 to 5 year
De 5 à 10 ans.....	0	2	115	From 5 to 10 year
De 10 à 15 ans.....	1	0	74	From 10 to 15 year
De 15 à 20 ans.....	1	1	102	From 15 to 20 year
De 20 à 30 ans.....	5	2	328	From 20 to 30 year

DECES.	Sexe — Sex.		Tot An. — Tot. Year	DEATHS.
	M.	F.		
De 30 à 40 ans	1	6	304	From 30 to 40 years
De 40 à 50 ans	2	6	303	From 40 to 50 years
De 50 à 60 ans	0	1	295	From 50 to 60 years
De 60 à 70 ans	7	4	363	From 60 to 70 years
De 70 à 80 ans	3	6	324	From 70 to 80 years
De 80 à 90 ans	1	2	169	From 80 to 90 years
De 90 à 100 ans	20	From 90 to 100 years
De 100 et au-dessus	2	From 100 and over
Total	43	42	5195	Total.

NAISSANCES.

	NAISSANCES.	Semaine — Week	
		Masculin	Féminin
Canadiens.....	{ Français	16	22
	Anglais.....	5	6
	Irlandais	4	5
	Ecossaïs	2	2
Autres nationalités		3	1
Illégitimes			
	Total	30	36

(Depuis r��r Juillet) — (From 1st July)	BIRTHS.
3667	French
764	English
526	Irish
240	Scotch
436
	Total.
\$633	

SERVICE DES INCENDIES.

Rapport de la semaine finissant Mercredi, 18 Oct à 12 h. p.m.

FIRE DEPARTMENT.

Weekly report ending Wednesday, 18th Oct., at 12 p.m.

Date.	Heure. Hour.	Avertis- seur. Box.	Localité. Location.	Quartier. Ward.	Genre d'édiſce. Description of building	Usage. For what purpose occupied.	Cause de l'incendie. Cause of fire.	Occupant. Tenant.	Doms- mages. Damages	Ont répon- duis à l'appel (stat'n) Resp'd to call (stat.)
Oct. 12	8.00 p. m.	Still....	St. Catherine St...	St. Lawrence...	Voo1	Electric Car...	Electricity ...	M. S. Ry Co....	Slight ...	5
" 12	12.3 a. m.	917	46 St. Edward....	St. Denis....	Stone.....	Lamp.....	Louis Morin....	None ...	17	
" 13	4.49 p. m.	793	1103 DeL'orimier...	Papineau...	Brick....	Dwelling....	F. Rushlaw....	Slight ...	16	
" 13	7.05 p. m.	352	724 Notre-Dame W...	St. Ann's...	Voo1	Dwelling....	M. Pinsonnault....	None ...	12	
" 14	5.19 a.m.	832	Nicole St....	Hochelaga...	Wood....	Cigar Store...	Boiler....	W. J. Poupart....	Slight ...	13
" 11	2.26 p. m.	931	283 Carrrière....	St. Denis...	Woo1	Boiler Room...	Unknown....	M. Morin....	Slight ...	17
" 14	5.3 p. m.	Phone...	Cor. Sherb. & Guy	St. Andrews...	Brick....	Miner Bin...	Drying Paste...	Grosvenor Flats Co...	None ...	10
" 14	6.01 p. m.	915	...	St. Denis...	New Building...	False Alarm...	Matches...	A Lavoie....	Slight ...	17
" 15	12.00 p. m.	Still....	300 Visitation...	LaFontaine...	Brick....	Dwelling....	Chimney...	H. Boits....	None ...	5
" 15	1.34 p. m.	512	599 Dorcheteer...	St. Lawrence...	Wood....	Laundry...	Matches...	Wm. Darlington....	Slight ...	15
" 15	3.15 p. m.	Still....	62a Knox....	St. Gabriel...	Brick....	Dwelling....	...	Fals. Alarm...	3	
" 15	3.48 p. m.	312	...	St. Ann's...	Brick....	...	Chimney...	M. Fournier....	Slight ...	12
" 15	4.10 p. m.	Still....	23 Seigneurs....	St. Joseph...	Dwelling....	...	False Alarm...	...	17	
" 15	9.35 p. m.	946	...	St. Denis...	Wood....	...	Unknown...	Louis Mapali....	Slight ...	16
" 15	11.50 p. m.	563	216 Cailloux....	St. Louis...	Brick....	Shed...	Hot Ashes...	R. Fraser....	None ...	9
" 16	1.44 p. m.	Phone...	Canal bin'k....	St. Ann's...	Brick....	Iron Works...	Gas jet...	Z. Lavoie....	Slight ...	11
" 16	5.30 p. m.	778	1024 Ontario...	Papineau...	Brick....	Dwelling....	Chimney...	Jos. Potvin....	Slight ...	13
" 17	12.51 a. m.	837	310 Moreau...	Hochelaga...	Brick....	Dwelling....	Lamp upset...	M. Deschatelets....	Slight ...	7
" 17	8.36 a. m.	77	721 Notre-Dame E...	Papineau...	Stone....	Saw Mill...	Unknown...	Jos. Label....	Consideré...	14 v. St. L'is
" 18	4.15 a. m.	Phone...	Outside City	Wood....

Z. BENOIT,

Chef de la Brigade.—Chief Fire Department.

Service Meteorologique.

Meteorological Department.

Rapport de la semaine finissant le Mercredi, 18 Octobre, à 12 hrs p. m.

Weekly report ending Wednesday, October 18th, Midnight.

	Oct. 12	Oct. 13	Oct. 14	Oct. 15	Oct. 16	Oct. 17	Oct. 18
THERMOM.							
Maximum...	52	50	55	59	60	52	63
Heure.- Hour.	3 p. m.	3 p. m.	3 p. m.	3 p. m.	7 & 11 a. m.	3 p. m.	7 p. m.
Minimum....	46	42	43	46	48	43	47
Heure.- Hour.	7 & 11 p. m.	7 a. m.	3 & 7 a. m.	7 a. m.	11 p. m.	7 a. m.	7 a. m.
Maximum....	29.686	29.957	30.265	30.262	30.209	30.348	30.260
Heure.- Hour.	11 p. m.	11 p. m.	11 p. m.	3 a. m.	11 p. m.	11 a. m.	3 a. m.
Minimum....	29.549	29.754	30.061	29.963	29.885	30.242	29.753
Heure.- Hour.	3 a. m.	3 a. m.	3 a. m.	11 p. m.	7 a. m.	3 a. m.	7 p. m.
Maximum....	84	74	68	70	77	69	94
Heure.- Hour.	7 a. m.	7 a. m.	11 p. m.	11 p. m.	3 a. m.	7 a. m.	11 p. m.
Minimum....	61	48	44	61	42	43	61
Heure.- Hour.	7 p. m.	11 a. m.	3 p. m.	11 a. m.	3 p. m.	11 a. m.	3 a. m.
Vélocité. Velocity. Max.	23	19	19	10	33	15	9
Heure.- Hour.	2 p. m.	12 a. m.	2 p. m.	5 p. m.	11 a. m.	6 a. m.	11 & 12 a. m.

JAMES FERNS { Surintendant.
Superintendent.

Service des Alarmes d'Incendie.

Fire Alarm Department.

Rapport de la semaine finissant le Mercredi, 18 Octobre, à 12 p. m.

Weekly report ending Wednesday, October 18th, at 12 p. m.

Quartier. Ward.	Date.	Avertis- seur. Box.	A. M.	P. M.	Retour. Return.
St. Denis ...	Oct. 13	917	12.43	1.00
Papineau ..	" 13	793	4.40	5.03
St. Joseph ..	" 13	352	7.05	7.13
Hochelaga ..	" 14	832	5.19	5.36
St. Denis ..	" 14	931	2.36	2.44
St. Andrew's ..	" 14	Telephone	5.23	No. 10. To Sherbrooke and Guy.
St. Denis.....	" 14	915	6.01	6.06
St. Lawrence ..	" 15	532	12.34	12.40
St. Ann's ..	" 15	312	3.48	3.52
St. Denis.....	" 15	946	9.43	9.52
St. Joseph's ..	" 15	Telephone	No. 4. To Inspector & St. James.
St. Louis ..	" 15	562	11.50	12.00
St. Ann's ..	" 16	Telephone	1.44	No. 9. To Shearer & St. Patrick.
Papineau ..	" 16	778	5.30	5.37
Hochelaga ..	" 17	837	8.26	1.06
Papineau ..	" 17	77	8.30
Outside City ..	" 18	Telephone	4.15	No. 14. To St. Louis de Mile-End.

JAMES FERNS { Surintendant.
Superintendent.

ED. AUGER	SELLIER	SADDLER AND HARNESS MAKER, Fire Department Harness, a Specialty.
spécial- ment outillé pour Fournir des Harnais aux Cas- ernes de Pompiers.		
322, RUE ST-LAURENT MONTREAL.		322 ST. LAWRENCE ST. MONTREAL.

Tel Privé. Mount, 334 B.
Tel. Marchands, 543.

IMPORTATEUR DE

Ferronneries, Peintures, Vitres, Vernis, Etc

I. I. LAFLEUR 362 à 366 rue Notre-Dame Ouest; 43 à 57, rue O'Connell.

SALLE DE VENTE, TEL MAIN, 2220.
Bureau: Tel. Main, 4161.

MUTATIONS DE PROPRIETES.—TRANSFERS OF PROPERTIES.

Quartier. Ward.	No d'enregistrement. Registration Number.	Date de l'enregistrement. Date of registration.	Date du Contrat. Date of Deed.	Vendeur. Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No du Cadastre. Cadastral Number.	Rue. Street.	Prix. Price.
--------------------	--	--	-----------------------------------	---------------------	--------------------------	--------------------------------------	-----------------	-----------------

MONTREAL-OUEST.

MONTREAL-WEST.

St. George ..	141308	10 Octobre	1905	6 Oct. 1905	G. A. Boulter.....	De E. Melchior Von Eberts	2781 Peel	B 12,500 00
St. Joseph....	141309	10	"	" 9 "	Suc. G.R. S. de Beaujeu	P. Vanier	5680 St. Jacques	B 4,000 00
St. George ..	141316	11	"	" 20 Sept.	A. Adderley Browne	R. H. Bertholomew	2387 Université	B 6,250 00
St. Andrew..	141318	11	"	" 5 Oct.	De H. Jackson.....	De C. N. Moussarrat	1440 Selkirk	B 8,000 00
St. George ..	141321	12	"	" 25 Sept.	W. B. Foster.....	De R. A. Miller	1821-11 } 3337-6 Lorne Crescent.	B 6,500 00
Ste-Anne....	141322	12	"	" 6 Oct.	J. G. Ross.....	D. Tansey	½ 18 18-1-12 } 6033 Centre	B 3,500 00
St. Joseph....	141325	12	"	" II "	The Montreal Loan & Mortgage Coy.	J. B. A. Martin	86-25 2700 Dominion	B 1,900 00
St. Ann's....	141333	13	"	" 23 Sept.	J. Cunningham & al	Cunningham & Wells	1286 Murray	B 1,687 01
"	141334	13	"	" 23 "	A. Adderley Browne	do do	1475 20865 "	\$1. & con.
"	141335	13	"	" 23 "	H. Labrecque	do do	1476 10070 Young	B 12,500 00
St. George ..	141337	13	"	" 20 "	R. Reid.....	J. Morgan & al	127 P. N. O. 1227 2820 Ave Union	B 3,950 10
St. Andrew..	141339	13	"	" 28 "	T. Gilday.....	L. Cairnie	1385 P. 1668-5 Ave Lincoln	B
St. Joseph....	141342	17	"	" 26 "	The Montreal Telegraph Company	The Grand Trunk Ry. Coy. of Canada	740 6495 Bruchési.	L 11,116 00

MONTREAL-EST.

MONTREAL-EAST.

Papineau....	64027	9 Octobre	'05	30 Sept. '05	Dlle D. McLanrin & al	H. Wener	P. 863 & 864	26290 Papineau	B 11,830 50
Ste-Marie....	64028	9 "	"	29 Mars	N. A. Cuddy	J. Cuddy	1298-8, 10, 11 & 12 } 10872 Sherbrooke &c.	L { 1 " 0 & consid.	
Lafontaine ..	64034	9 "	"	7 Oct.	A. Héroux	A. Dalpé	1297-2 & 11 } P. 865	B 975 00	
Papineau....	64038	9 "	"	7 "	J. B. Gagné & al	F. Therrien	991	B 2,800 00	
Lafontaine ..	64040	10	"	4 "	A. Mercure	H. Labrecque	1203-244	B 1,962 00	
Papineau....	64041	10	"	9 "	J. L. Macdonald	A. Leroux	833	B 5,000 00	
Papineau....	64044	10	"	7 "	T. Major & al	P. Guibault	1101-56	4294 moins ruelle Maisonneuve	
St. Louis....	64049	10	"	9 "	H. Pariseault	T. Migneron	Droits dans 390 & 414	B 3,400 00	
Lafontaine ..	64052	II	"	9 "	S. Betournay	J. Archambault	1203-291B	B 225 00	
Ste-Marie ..	64054	II	"	4 "	De C. Sheppard	Ecole Catholiques de Montréal	1358-3 à 8 } 1358-33 à 41 } P. 1358-9	B 3,500 00	
St. Louis....	64061	12	"	"	L. J. Lajoie & al	J. S. Prince	1358-32	L 8,037 50	
Papineau....	64062	12	"	"	11 Oct.	J. B. Therrien	P. 917-2	361 Cadieux	B 274 55
St. Jacques ..	64065	12	"	"	O. W. Legault	H. Dubord	4040 Panet	B 2,800 00	
St-Laurent ..	64066	12	"	"	hérif de Montréal	De Z. Arcand	1355 Amherst	B 4,000 00	
St-Jacques ..	64072	13	"	"	H. T. Goyette & al	Can. Pac. Ry. Coy	1308 St. Alexandre	B 1,700 00	
Lafontaine ..	64094	16	"	"	V. Morin	De A. Desjardins	6847 Notre-Dame	B 9,500 00	
St. Laurent..	64095	6	"	"	De J. Knox	P. N. O. 602	2256 St. André	B 3,500 00 Décharge	
"	64096	6	"	"	G. W. Cook	E. Cousins	1491 St. Chs Borromée	B 6,251 00	
"	64097	16	"	"	Cité de Montréal	De E. C. Legault	2-73 Church	B 7,150 00	
Papineau....	64098	16	"	"	C. Bellehumeur	S. Arnovitz	2778 St. Laurent	B 6,650 00	
Lafontaine ..	64102	16	"	"	14 "	N. Clément	5483 Visitation	B 12,500 00	
Papineau....	64103	16	"	"	22 Sept. "	J. R. Caron	3240 St. Hubert &c	B 1,101,94 &c	
"	64104	16	"	"	14 Oct. "	L. Bélanger	7600 Logan	B 5,000 00	
"				"	4 "	J. Vigeant	921 & 922		
"				"	J. Vigeant	A. Archambault	921 & 922		

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER.

Duvernay ...	117086	9 Octobre	1905	4 Juillet '05	De Jules Hamel	David Pagé	8-234 & 233	5000 Corist. Colomb.	B \$1,300 00
St. Jean-Bte..	117093	9 "	"	26 Sept. "	E. Lafontaine	De L. Berger	15-458 & 469	4750 St. Denis	B 18,150 00
St. Denis....	117103	9 "	"	6 Oct. "	V. Morin	J. O. Dupuis	334-5 & 6	6434 Papineau	B Consid.
"	117104	9 "	"	6 "	J. O. Dupuis	L. Bélanger	334-5 & 6	6434 Papineau	B
"	117142	10	"	2 "	Wm. G. Ross	R. H. Alarie	1-161 & 162	2280 Marquette	B 110 00
Hochelaga ..	117149	10	"	6 "	A. Loyer	P. E. Gunn	½ N. 8-514	2500 Huntley	B 1,000 00
Duvernay ..	117154	10	"	"	W. Bédard	E. Desrochers	29-716	2500 Cuvillier	B 2,525 00
St. Denis....	117155	10	"	"	D. Leclaire	Alf. Cadieux et al	6-51	1680 Chambord	B 2,800 00
St. Denis....	117156	10	"	"	Hon. R. Préfontaine	C. N. Fortin	6-146	2600 Mont-Royal	B 1,000 00
St. Denis....	117157	10	"	"	De A. Létourneau	A. Dubord	7-789	2725 St. Hubert	B 300 00
Duvernay ..	117167	II	"	"	J. A. Létourneau	C. Charbonneau	7-208	2000 Dufferin	B 7,0 00
St. Gabriel..	117171	II	"	"	John Duff	Geo. Mason	3399-102	1633 Ryde	B 2,400 00
St. Denis....	117177	II	"	"	30 Sept. "	M. Desroches	325-113	1974 St.-André	B 2,550 00
Hochelaga ..	117179	II	"	"	E. Faillé	A. Guay	148-2262	2000 Hochelaga	B 200 00
"	117180	II	"	"	The M. L. & Imp. Coy.	E. Gauvreau	23-205	3025 Joliette	B 400 00
St. Denis....	117192	12	"	"	W. A. Handfield	A. Blanchard	7-616 & 616a	2046 Beaubien	B 300 00
Hochelaga ..	117199	12	"	"	The Wm. Rutherford & Sons	E. Gagnon	29-751	2653 Aylwin	B 300 00
St. Jean-Bte..	117211	13	"	"	The St. D. I. Coy.	Z. Arcand	79-9 à 12	5600 Ave H. de Ville	B 15,250 00
St. Denis....	117214	13	"	"	D. Kearney	A. Pleau	8-653 & ½ E. 8-652	8700 Huntley	B 9 9 30
St. Gabriel..	117226	13	"	"	Ve J.-Bte Labelle	Ve D. Kiely	750 & 2757	10728 Centre	B 6,700 00
St. Denis....	117254	13	"	"	Ve Jos. Prud'homme	329-175	2000 Brébeuf	1750 00	
St. Gabriel..	117260	13	"	"	Ve The M. L. & M. Coy.	J. A. Chauret	p. 2610	1512 Centre	B 1,300 00
Duvernay ..	117262	13	"	"	O. Galaneau	Ve J.-B. Durocher	7-37	1840 Brébeuf	B 2,525 00
St. Jean-Bte..	117267	14	"	"	De C. D. Bertrand	Ve S. Lapalme	p. S. O. 406 B	5576 St. Laurent	B 3,000 00
St. Denis....	117273	14	"	"	G. Dubois	J. Dominicque	329-72	2000 Dufferin	B 1,425 00
Hochelaga ..	117283	14	"	"	Suc. Hy. Hogan	T. P. Crowe	148-2200 à 2206	204 6 Hochelaga	B 2,459 48
			"	"			11- 173 à 2175	De Lévis	

{ B—Bâtie ; Building.
L—Lot ; terrain vague.

P. TERRAULT,
Régistraire de la Ville.—Registrar.

PERMIS DE CONSTRUCTION.—BUILDING PERMITS.

Décernés durant la semaine finissant le 19 Oct., 1905.

Issued during the week ending the 19th Oct., 1905.

Date.	No. du Permis. <i>a</i> Permit Number	Endroit.—L'location.			Quartier. Ward.	Propriétaire: Owner.	Architectes. Architects.	Genre. Description.	Coût. Cost.
		No.	Rue.—Street.	No.—Cadastral.					
Oct. 12	1483 N...	Parthenais-Full. Peel.	1565 p. 1475	St. Mary. St. George	Dom. Oil Cloth Co. Reilly, Dr. G. W. Ricard, Eug.		1 manufacture... 1 écurie.... 2 logements ...	10,000 00 1,000 00 1,800 00
" 12	1484 N ...	202	Marquette	339 p. 627	St. Denis	"		2 "	1,800 00
" 12	1485 N	Mansfield	339 p. 628	St. George	Egan, R.		1 shop.... 1 hangar	2,000 00 950 00
" 12	1486 N	Gilford.	p. 1384	St. Denis	Robin Frères.		Remise p'r chars	10,000 00
" 13	1487 N ..	rear 89	St-De. & Fleurim.	p. 322	St. George	Montreal Street Railway.		1 écurie....	1,800 00
" 13	1488 N	Rivard	162 sub.157.	St. Denis	Mongeau, V.		1 hangar	25 00
" 13	1489 N	Dufferin	7 p. 174	Duvernay	Lamoureux F.		1 office....	500 00
" 14	1490 N ..	166	Chenneville	768	St. Lawrence	Crescent Elec. Co.		1 storage....	1,100 00
" 14	1491 N ..	6-8	William	1078-1079.	St. Ann's.	Canada Paint Co.		1 hangar	250 00
" 14	1492 R ..	572	Hogan.	2178	Hochelaga	J. B. Jetté.		1 "	250 00
" 14	1493 R	LaSalle	2179	St. Denis	Louis "		1 "	50 00
" 14	1494 N	St-Lawrence	201.	St. Lawrence	Pierre Nadon.		2 dwllgs & 2 sto's	2,000 00
" 14	1495 N	LaSalle..	16 p. a.	St. Denis	Contant, H.		2 log.	1,500 00
" 16	1496 N	Garnier.	260	Duvernay	Colleterre, Is & Cie.		4 "	2,500 00
" 16	1497 R ..	836-842	Mitcheson	1546	St. Lawrence	Lapointe, E.		5 "	3,000 00
" 16	1498 N	St-Hubert.	"	St. Denis	Grothé, T. A.		3 "	3,000 00
" 16	1499 N	Aylwin	7 p. 287	St. Denis	Filteau, H.		2 "	1,800 00
" 16	1500 N	Dumon t.	1224-70.	St. Denis	Dalbec, L.		2 "	1,500 00
" 16	1502 N	Ropery.	2865 p. 66	St. Denis	Perrault, Arthur.		2 "	1,500 00
" 16	1503 N	St-Hubert.	7-134.	Hochelega	Menard, A.		2 "	1,500 00
" 16	1504 N	Wurtelle	1866	Hochelega	Leveillé, Z.		2 "	1,500 00
" 17	1505 N	Huntly.	8 p. 511	St. Denis	Kelly, Pat.		2 "	4,000 00
" 17	1506 N ..	189	Cowan	90 b.	Hochelega	Raymond, D.		2 "	2,000 00
" 17	1507 N	Sherbrooke	1189-3	LaFontaine	Normington, M.		1 "	700 00
" 17	1508& 1509	1541	Brébeuf	331-109.	St. Denis	Roussin, J. A.		1 cuisine....	100 00
" 18	1510 N ..	706	Shannon.	1684	St. Denis	Primeau, P.		2 logements	1,000 00
" 18	1511 N	Christ. Colomb.	8 p. 75-76	Duvernay	Gratton, J. B.		3 "	5,500 00
" 18	1512 R	Marie-Anne.	1 sub 163	Hochelega	Legaré, Jos.		3 "	1,800 00
" 18	1513 N	Hochelega	Liley & Cameron Co. Ltd.		1 shed	500 00
" 18	1514 N	Hochelega	Clement, Ludger.		3 logements	4,000 00
" 18	1515 N	Hochelega	Regimbale, Ovila.		3 "	4,000 00
" 18	1516 N	Hochelega			3 "	2,500 00
" 18	1517 N ..	8	Hochelega				
" 18	1518 N	Hochelega				
" 18	1519 N	Hochelega				

{ N.—Nouveaux édifices.—New buildings.
 { R.—Réparations.—Alterations.

ALCIDE CHAUSSÉ,

Inspecteur des Edifices.—Inspector of Buildings.

Par A. D.

Aqueduc de Montreal CHARBON

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au greffier de la Cité et déposées à son bureau, à l'Hôtel de Ville, et portant au dos les mots "Soumission pour Charbon" seront reçues jusqu'à VENDREDI, le 27 OCTOBRE, à MIDI, pour la fourniture et la livraison de :

2,000 tonnes, plus ou moins, de charbon mou à vapeur, pour la station des pompes du bas niveau, Pointe Saint-Charles.

Le charbon devra être livré aussitôt que l'entreprise aura été adjugée, à raison d'au moins 50 tonnes par jour.

Les soumissionnaires devront spécifier l'espèce et la qualité du charbon qu'ils ont à offrir avec le nom de la mine.

Un chèque certifié, à l'ordre du trésorier de la Cité, pour une somme représentant 40 cents par tonne du charbon offert, devra accompagner chaque soumission.

La tonne mentionnée ici est de 2,000 livres.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressées à la première assemblée de la Commission de l'Aqueduc qui suivra leur réception.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage pas, par cette annonce, à acheter du charbon d'une espèce ou d'une qualité quelconque ou en quantité quelconque, mais elle pourra diviser l'entreprise entre deux ou plusieurs des soumissionnaires, et il est expressément entendu qu'elle sera parfaitement libre de se réservé et elle se réserve, par les présentes, le droit de rejeter toutes les soumissions cu n'importe laquelle d'entre elles.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 18 octobre 1905.



WATER WORKS COAL

SEALED TENDERS addressed to the City Clerk, and deposited in the office of the said City Clerk, City Hall, endorsed "Tender for Coal", will be received until 12 o'clock noon on FRIDAY, the 27th OCTOBER instant, for the supply and delivery of :

2,000 tons more or less of soft steam coal for the Low level Pumping Station, Pt. St. Charles.

Deliveries are to be arranged for as soon as the contract has been awarded at the rate of at least 50 tons per day.

Parties tendering must state the kind and quality of coal they have to offer whether run of mine, screened at the mine, screenings or any other kind, with the name of the mine.

A certified cheque on the City Treasurer for the sum amounting to forty cents per ton of the coal he has to offer must accompany each tender.

The ton herein mentioned is of 2,000 lbs.

The tenders will be opened in the presence of the interested parties at the next meeting of the Water Committee, following the reception of the tenders.

The Water Committee does not bind itself to purchase coal of any kind or quality, or in any quantity, but may divide the amount to be taken between any of the tenderers, and it is expressly understood that it is at full liberty to reserve, and does hereby reserve, the right to reject any and all tenders.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY HALL,
Montreal, October 18th, 1905.

RENAUD, KING & PATTERSON

Se recommandent respectueusement à l'attention de

La Sous-Commission de l'Hôtel de Ville
ainsi qu'à celle des
HOMMES DE PROFESSION ET D'AFFAIRES

— ET —

A TOUTES les MUNICIPALITÉS CANADIENNES

Ameublement de bureaux, depuis les chaises et pupitres jusqu'aux tapis et tentures.

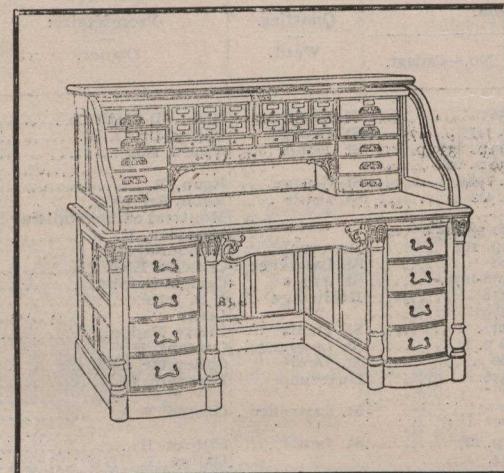
Marchandises Canadiennes, Américaines, Françaises, Anglaises et Orientales.

Spécialité de Chaises, Fauteuils, Bureaux et Bibliothèques sur commande.

Son immense débit, par toutes les parties du Canada, fait que la maison Renaud, King & Patterson peut offrir des conditions incomparables de bon marché.

Avant d'acheter ailleurs, demandez les prix de

RENAUD, KING & PATTERSON,
Rue Ste-Catherine, (angle Guy,) Montreal.



Telephone : Up 3328

Respectfully commend themselves to the consideration of

The City Hall Sub-Committee

as well as to that of
PROFESSIONAL AND BUSINESS MEN:

— AND OF —

ALL CANADIAN MUNICIPALITIES

Office furniture and supplies, from chairs and desks to rugs and draperies.

Canadian, American, French, English and Oriental Goods.

Chairs, Desks and Book-cases to order.

A SPECIALITY.

Owing to the large business carried on by them throughout Canada, the firm of Renaud, King & Patterson are in a position to offer incomparable conditions of purchase.

Before purchasing elsewhere apply to

RENAUD, KING & PATTERSON,
St. Catherine St., (Corner Guy,) MONTREAL.

RUE AMHERST

Vente à l'enchère de terrains et de matériaux de construction, mardi, le 24 octobre 1905, à onze heures a. m.

Sur les lieux, à l'heure et à la date ci-dessus, tous les matériaux de construction des édifices récemment expropriés par la Ville pour l'élargissement de la rue Amherst, depuis la rue Craig jusqu'à la rue Sainte-Catherine, seront vendus à l'encausse, excepté les propriétés de Mr. William Clarke, succ. Laurent, succ. Renaud et Mr. Michel Montmigny.

Ces matériaux de construction consistent en parties de matériaux en pierre, brique et bois, etc.

Conditions : Argent comptant. 1% payable pour droits d'encausse.

Les matériaux devront être enlevés dans les deux semaines qui suivront la vente.

Seront aussi vendus sur les lieux, à la même date et à la même heure, les résidus de terrains suivants cédés à la Ville par les propriétaires, en rapport avec ladite expropriation, à savoir :

No. 1. Partie du lot du cadastre No. 287 des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques de ladite Cité, situé au coin sud-est des rues Amherst et Lagauchetièrre, mesurant environ 85.5 de largeur en front sur la rue Amherst, par une profondeur d'environ 16.2 pieds sur la rue Lagauchetièrre, contenant 1348 pieds en superficie, mesure anglaise plus ou moins.

Ainsi qu'il est indiquée sur le plan préparé par M. John R. Barlow, inspecteur de la Ville, en date du 15 janvier 1904 et déposé au bureau du Trésorier de la Ville.

Conditions : Argent comptant. 1% payable pour droits d'encausse.

Les servitudes actives et passives devront être respectées.

Cette propriété sera vendue en bloc ou en parties suivant que l'encanteur le déclarera, ayant la vente, et elle sera sujette à la taxe spéciale, imposée pour l'élargissement de ladite rue Amherst depuis la rue Craig jusqu'à la rue Sainte-Catherine.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

MARCOTTE FRÈRES,
Encanteurs.

BUREAU DU GREFFIER,
HÔTEL-DE-VILLE
Montréal 18 octobre 1905.

AMHERST ST.

Auction Sale of pieces of land and building material, on Tuesday, the 24th October 1905, at 11 o'clock a.m.

On the premises, at the above date and hour all the building material of properties recently expropriated by the City for the widening of Amherst street from Craig street to St. Catherine street will be sold by auction except the properties of Mr. William Clarke, Est. M. Laurent, Est. Renaud and Mr. Michel Montmigny.

The said building material consists of parts of stone, brick and wooden houses etc.

Terms : Cash on adjudication.

1% to be paid for auction duty.

The material must be removed within two weeks following the sale.

On the same date and hour, will be sold on the premises that residue of land ceded by the proprietor to the City in connection with the said expropriation to wit :

Part of lot cadastral No. 287 of official plan and book of reference of St. James Ward, in the said City and situated at the south-east corner of Amherst and Lagauchetièrre streets, measuring about 85.5 in width on Amherst street by a depth of about 16.2 on Lagauchetièrre street, containing 1348 feet in area English measure, more or less.

As shown on the plan prepared by Mr. J. R. Barlow, the City Treasurer's Office.

Terms : Cash.

1% to be paid for auction duty.

Active and passive servitudes shall be respected.

The above property will be sold en bloc or in parts, as may be declared by the auctioneer before the sale.

This lot is sold subject to the special tax imposed for the widening of Amherst street from Craig to St. Catherine street.

L. O. DAVID,
City Clerk.
MARCOTTE BROS.
Auctioneers.

CITY CLERK'S OFFICE
CITY HALL
Montréal, 18th October 1905.



AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE

(Effacement de la ligne homologuée [côté ouest] de la rue Vitré à la rue Ontario, dans le quartier Saint-Louis de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant comme division de pratique en la chambre No 31, au Palais de Justice de cette Cité, Mardi, le quatorzième jour de novembre prochain, à dix heures et cinq minutes de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier Saint-Louis de ladite Cité soit modifié en effaçant la ligne homologuée sur le côté ouest de l'avenue de l'Hôtel de Ville, de la rue Vitré à la rue Ontario,—tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

L. J. ETHIER,
J.-L. ARCHAMBAULT,

Procureurs de la Cité de Montréal.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 17 October 1905.



Avis Public

REGLEMENTS Nos. 343-344

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé "Règlement No. 343 relatif à l'enlèvement des poteaux et à l'enfouissement des fils", et aussi un règlement intitulé "Règlement No 344 pour voyant à l'entretien des trottoirs pendant l'hiver, dans toute l'étendue de la Ville de Montréal, et à l'imposition d'une taxe sur les propriétaires fonciers pour en couvrir le coût".

L. O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 19 octobre 1905.



EGOUTS

DEPARTEMENT DE LA VOIRIE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que des égouts ont été construits dans les rues ou ruelles ci-dessous mentionnées et les propriétaires imposés qui désirent faire réduire le taux de la contribution spéciale, pour la construction desdits égouts, à cause des égouts ou des drains existant antérieurement ou pour d'autres causes conformément au règlement No 298, concernant les égouts, adopté le 23 février 1903, devront produire leurs réclamations par écrit entre les mains du soussigné, le ou avant le 28 octobre 1905.

Ruelle Taillefer.—De la rue Rolland en allant vers le Sud.

Rue Sanguinet.—De l'extrémité de l'égout actuel au Sud de la rue Albina en allant vers le Sud—environ 35 pieds.

JOHN R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 19 octobre 1905.

CITY HALL AVENUE



(Erasure of homologated line [west side] from Vitré street to Ontario street in the St. Louis Ward of the City of Montreal.)

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned attorneys and counsel, present to the Superior Court for the District of Montréal, in the Province of Québec, sitting as practice division in room No. 31 at the court-house of this City, on Tuesday the fourteenth day of November next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of St. Louis Ward, in the said City, be modified by erasing the homologated line (west side) of City Hall avenue, from Vitré street to Ontario street,—as indicated on the plan to be filed with said petition.

L. J. ETHIER,
J. L. ARCHAMBAULT,
Attorneys for the City of Montreal.

CITY HALL,
Montreal, 17th October 1905.



Public Notice

BY-LAWS Nos. 343-344

Public notice is hereby given that the Council of the City of Montréal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-Law No. 343 to provide for the removal of poles and the laying of wires under ground", and also a by-law known as "By-Law No. 344 to provide for the keeping of sidewalks in good order, during the winter season, throughout the City of Montréal, and to levy an assessment on the owners of immoveable property to cover the cost thereof."

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,

Montreal, October 19th 1905.



SEWERS

ROAD DEPARTMENT

PUBLIC NOTICE is hereby given that sewers have been constructed in the undermentioned street and lane, and proprietors assessed, who desire to have the special assessment rate for the construction of said sewers reduced on account of previous existing sewers or drains, or other causes in accordance with by-law No 298, concerning sewers, passed on 23rd of February, 1903, must make their claim in writing to the undersigned on or before the 28th October, 1905.

Taillefer Lane.—From Rolland street southwards.

Sanguinet Street.—From end of existing sewer South of Albina, southwards—about 35 feet.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,

Montreal, 19th October, 1905.



Aqueduc de Montréal

Soumissions pour la Construction d'un Bâtiment pour la Nouvelle Pompe à Vapeur à la Station des Pompes du Bas Niveau, Pointe St-Charles.

MENUISERIE, CHARPENTE, COUVERTURE EN TOLE ET EN PAPIER, PEINTURE ET VITRERIE

Des soumissions cachetées portant au dos la suscription "Soumission pour la Menuiserie, Charpente, Couverture en Tôle et en Papier, la Peinture et Vitrerie, nécessaires pour ladite construction" adressées au Greffier de la Cité, et déposées au bureau de ce dernier à l'Hôtel de Ville, Montréal, seront reçus jusqu'à midi, le 31 octobre, 1905.

Les plans, devis et quantités pour les travaux à faire, pourront être examinés au bureau du Surintendant de l'Aqueduc, Hôtel de Ville, où tous les renseignements dont on aura besoin pourront aussi être obtenus.

Un chèque accepté de \$250, payable à l'ordre du Trésorier de la Cité, devra accompagner chaque soumission.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER,
HÔTEL DE VILLE,

Montréal, le 20 octobre, 1905.



Rôles des Cotisations Foncieres ET TAXES

Avis aux Contribuables

Avis public est par les présentes donné que le rôle d'évaluation et de contribution foncière de la Cité de Montréal, pour les divers quartiers de la dite Cité, ainsi que le rôle des taxes, sont complétés et sont maintenant déposés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière, sont par les présentes sommées d'en payer le montant au soussigné, à son dit bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

WM. ROBB,
Trésorier de la Cité.

Relativement à l'avis public ci-dessus (exigé par l'article 386 de la charte), les contribuables sont priés de se rappeler que

L'INTERET

commencera à courir du 1er Novembre et qu'après cette date des poursuites seront intentées contre ceux qui n'auront pas payé leurs taxes.

Ceux qui ont des

COMPTES

contre la Cité devront obtenir des mandats des Commissions auxquelles ils se rattachent et les faire certifier par le contrôleur avant qu'ils puissent être acceptés en règlement.

Le paiement des taxes pourra être effectué au moyen de chèques envoyés par la poste et des reçus seront transmis par la même voie.

WM ROBB,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,
Hôtel de Ville.

Montréal, 13 Oct. 1905.



MONTRÉAL WATER WORKS

Proposals for the Construction of a Building to be Erected for a New Steam Pumping Engine, at the Low Level Pumping Station, Point St. Charles.

JOINERY AND TIMBER WORK, ROOFING, PAINTING AND GLAZING.

Sealed tenders endorsed "Tender for Joinery and Timber Work, Roofing, Painting and Glazing, necessary for the said building" and addressed to the City Clerk, and deposited in the office of the City Clerk, City Hall, Montreal, will be received until 12 o'clock noon, on Tuesday the 31st, October instant.

Plans, specifications and quantities, for the proposed work, may be seen at the office of the Superintendent of Water Works, City Hall, where any information concerning the work may be obtained.

A certified cheque of \$250, payable to the order of the City Treasurer, must accompany each tender.

The Water Committee does not bind itself to accept the lowest or any of the tenders.

L.-O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,

Montreal, Oct. 20th, 1905.



ASSESSMENT AND TAX ROLLS.

Notice to Ratepayers.

Public Notice is hereby given that the Valuation and Assessment Roll of the City of Montreal for the several wards of the said city, together with the Tax Roll thereof, are completed, and are now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

WM. ROBB,
City Treasurer.

With reference to the foregoing "Public Notice (called for by Article 381 of the Charter), ratepayers are reminded that

INTEREST

will accrue from and after 1st November, and that legal proceedings to enforce payment must thereafter be taken.

Parties having

CONTRA ACCOUNTS

against the City must obtain warrants from the Committees to which they pertain, and have them certified by the Comptroller before they can be accepted in settlement.

Payment may be made by cheques, through the mail, when receipts will be returned by the same channel.

WM. ROBB,
City Treasurer.

City Treasurer's Office,
City Hall.

Montreal, 13th October 1905.



AQUEDUC DE MONTREAL

Soumissions pour la construction d'un bâtiment pour la nouvelle pompe à vapeur à la station des pompes du bas niveau, Pointe St. Charles.

EXCAVATIONS, FONDATIONS EN BETON, MURS EN BRIQUES, ETC.

Des soumissions cachetées portant au dos la suscription "Soumission pour Excavations, Fondations en béton, murs en briques, etc., nécessaires pour ladite construction," adressées au greffier de la Cité, et déposées au bureau de ce dernier à l'hôtel de ville, Montréal, seront reçues jusqu'à midi, le 31 octobre 1905.

Les plans, devis et quantités pour les travaux à faire pourront être examinés au bureau du Surintendant de l'Aqueduc, hôtel de ville, où tous les renseignements dont on aura besoin pourront aussi être obtenus.

Un chèque accepté de \$450.00, payable au Trésorier de la Cité, devra accompagner chaque soumission.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

L.-O. DAVID
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER,
HOTEL DE VILLE.
Montréal, le 20 octobre 1905.



RUE LARIVIERE

(Effacement de lignes homologuées, de la rue Panet à la rue Dorion, dans cette partie du quartier Ste-Marie maintenant connue comme quartier Papineau de la Cité de Montréal).

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant comme division de pratique en la Chambre No 31 au Palais de Justice de cette Cité, mardi, le quatorzième jour de novembre prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier Ste-Marie, dans la partie maintenant connue comme quartier Papineau de ladite Cité, soit modifié en effaçant les lignes homologuées de la rue Larivière, de la rue Panet à la rue Dorion,—tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

L. J. ETHIER,
J. L. ARCHAMBAULT,
Procureurs de la Cité de Montréal.

HOTEL DE VILLE,
Montréal, 18 Octobre 1905.

BELL, TEL. MAIN. 443.

THEO. PELADEAU
PEINTRE-DECORATEUR
17 RUE GOSFORD, (Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)



Montreal Water Works.

Proposals for the construction of a building to be erected for a new steam pumping engine, at the low level pumping station, Point St. Charles.

EXCAVATIONS, CONCRETE FOUNDATIONS. BRICK WALLS, ETC.

Sealed tenders endorsed "Excavations Concrete foundations, Brick walls, etc., necessary for the said construction" and addressed to the City Clerk, and deposited in the office of the City Clerk, City Hall, Montreal, will be received until 12 o'clock noon, on Tuesday, the 31st October, instant.

Plans, specifications and quantities, for the proposed work, may be seen at the office of the Superintendent of Water Works, City Hall, where any information concerning the work may be obtained.

A certified cheque of \$450.00 payable to the City Treasurer, must accompany each tender.

The Water Committee does not bind itself to accept the lowest or any of the tenders.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL.

Montreal, Oct. 20th 1905.



LARIVIERE STREET

(Erasure of homologated lines, from Panet street to Dorion street, in that portion of St. Mary's Ward now known as Papineau Ward of the City of Montreal.)

PUBLIC NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned attorneys and counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec sitting as practice division in room No. 31 at the Court House of this City, on Tuesday the fourteenth day of November next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of St. Mary's Ward, in the portion now known as Papineau Ward, of the said City, be modified by erasing the homologated lines of Larivière street, from Panet street to Dorion street, as indicated on the plan to be filed with said petition.

L. J. ETHIER,
J. L. ARCHAMBAULT,
Attorneys for the City of Montreal.

CITY HALL,
Montreal, 18 October 1905.

Tél. Bell Main 3503.

Tél. Marchands 1478.

JOSEPH ELIE

Marchand de BOIS, CHARBON, GRAINS, FOIN, Etc, Etc.

393 Rue Hibernia

MONTREAL.

C. T. CHARLEBOISPeintre-
Decorateur

342 & 344 RUE SAINT-DENIS.

TEL. MAIN 881 & 882

W. R. Cuthbert & Co.

BRASS FOUNDRERS

Corporation Cocks - Caps and Nipples

37, 39 & 41 DUKE ST. — MONTREAL.

C. E. Lamoureux & Cie

TAILLEURS

85 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Offre Spéciale. — Pardessus en Beaver, garni en Mouton de
Perse, première qualité, pour \$50.00**Hamilton Powder Company**

4 HOSPITAL STREET.

— TELEPHONE MAIN 9

DYNAMITE, DUALIN AND ACCESSORIES
FOR DRAIN WORK AND QUARRIES.

Free free deliveries per week from magazine.

Tél. Bell Main 4152.

Tél. Marchands 1443

LAPORTE & FREREMarchands de Bois et Charbon, Foin, Avoine, Grains,
Paille, Son, Etc. EN GROS ET EN DÉTAIL.

43 RUE CENTRE

— MONTREAL

TELEPHONE BELL EST 1068
" " 1069
DU SOIR " 3597Materiaux de Plombiers
Une Spécialité.**Maison Jean Paquette**

MARCHAND EN GROS ET EN DÉTAIL DE

Ferrieries. Huiles, Peintures, Vernis, Vitres, Mastic. Vais-
selle, Verrerie et Ferblanterie, Ciment et tuyaux en Grès.

1123 RUE ST-LAURENT — MONTREAL

T. A. MORRISON & CO.Milton Pressed Brick
American Enamelled Brick
"Roman" Manufactured
Building Stone and
Ornamental Terra Cotta
Morrison Quarry Co's
Machine-Broken
Clean-Screened
"Banc Rouge" Syenite
Concrete & Macadam Stone
Concrete Top Dressing
Roofing Gravel
Building LimestoneWaterous, "Champion"
Stone Crushing Plants
Concrete Mixers
Empire Rock Drills
Reliance Hoisting Engines
High Speed Engines
Saw Mill Machinery
Road-Making Machinery
Steam Road Rollers
Fire Appliances
Waterous Fire Engines
New and Second hand
Contractor's Plant

204 ST. JAMES STREET, MONTREAL

— Bell Telephone Main 4532. —

**The John McDougall Caledonian
Iron Works Co. Limited**

— MONTREAL

Manufacturers of Engines, Boilers, and
Machinery of every description —Builders in Canada of "WORTHINGTON"
Pumps for Water Works services.

Telephone Main 2067

JAMES BENNETT,

Electrical Construction & Repairs

SUITE 336-337 TEMPLE BUILDING
ST. JAMES STREET.

— MONTREAL

Tél. Bell Main 2674

S. THIBAULT & CIE

... MARCHANDS DE ...

GRAINS, FOIN, PAILLE, SON, GRUE, MOULÉE, Etc, Etc.

— En Gros et en Detail —

1350 NOTRE-DAME. Nouveau No : 474 NOTRE-DAME EST



*The Test of Time, Certainty of Action,
and Good Construction,*

are the most important features in portable fire extinguishers. The difficulties and uncertainties resulting from complicated mechanism and consequent corrosion have been entirely eliminated in the construction of the

Underwriters' Fire Extinguisher.

There are no stop cocks, valves, levers or springs to corrode. There is no mechanism to adjust or get out of order. No mechanical force is required to put them in operation. They are certain to act, even after long standing.

Officially endorsed by 39 Boards of Underwriters and Inspection Bureaus in Canada and United States. Write for printed matter.

The Canadian Fire Hose Co.,
14 St. Sacrament Street.

MONTREAL, Que.

Bank of Montreal

(ESTABLISHED 1817)

INCORPORATED BY ACT OF PARLIAMENT.

CAPITAL (all paid up)	\$14,000,000.00
REST	10,000,000.00
UNDIVIDED	583,196.01

HEAD OFFICE—MONTREAL**BOARD OF DIRECTORS:**Rt. HON. LORD STRATHCONA AND MOUNT ROYAL, G.C.M.G.
President.HON. SIR GEORGE A. DRUMMOND, K.C.M.G., Vice-President.
A. T. PATERSON, Esq. E. B. GREENSHIELDS, Esq.
SIR WILLIAM C. MACDONALD. R. B. ANGUS, Esq.
JAMES ROSS, Esq. R. G. REID, Esq.

HON. ROBT. MACKAY.

E. S. CLOUSTON, General Manager.

A. MACNIDER, Chief Inspector and Superintendent of Branches
H. V. MEREDITH, Assistant General Manager, and Manager
at Montreal.W. S. CLOUSTON, Inspector of Branch Returns.
F. W. TAYLOR, Assistant Inspector, Montreal.J. HUNTER, Assistant Inspector, Winnipeg.
JAMES AIRD, Secretary.**BRANCHES:**

66 IN CANADA:

MONTREAL, C. W. DEAN, Assistant Manager.

IN NEWFOUNDLAND:

ST. JOHN'S, BANK OF MONTREAL.
BIRCHY COVE, BAY OF ISLANDS, BANK OF MONTREAL.

IN GREAT BRITAIN:

LONDON, BANK OF MONTREAL, 22 Abchurch Lane, E.C.,
ALEXANDER LANG, Manager.

IN THE UNITED STATES:

NEW YORK, R. Y. HEBDEN and J. M. GREATA, Agents, 59
Wall Street.CHICAGO, BANK OF MONTREAL, J. W. de C. O'GRADY,
Manager.

SPOKANE, WASH., BANK OF MONTREAL.

Charbon à Vapeur Dominion Coal Co.**Charbon dur Scranton**

SONT LES MEILLEURS

J.O. LABRECQUE & Cie

141 WOLFE.

BUREAU : BELL TEL. MAIN 1488

Laurence & Robitaille
Marchands de BOIS DE SCIAGE ET DE CHARPENTE
Clos Canal : Coin des rues CRAIG et ST-DENIS
Coin des rues WILLIAM et RICHMOND. — Bell Tel. Main 3844
Montreal

107 BLEURY, Tel. Main 1392.

Tancrède Trudel

MARCHAND DE

Bois et Charbon.

TRUDEL & GRAHAMMANUFACTURERS OF
Firemen's, Police & Conductors
Winter & Summer Caps & Helmets
Buttons, Badges and Accoutrements.Imprimeur de la
GAZETTE MUNICIPALE
et Impressions Générales**A. P. PIGEON**

1595-97 ONTARIO STREET

BANQUE D'HOCHELAGA

CAPITAL SOUSCRIT	\$2,000,000
CAPITAL PAYE	2,000,000
FONDS DE RESERVE	1,200,000

DIRECTEURS:

M. F.-X. ST-CHARLES, Ecr., Président.

R. BICKERDIKE, M.P. Vice-Président.

Hon. J.-D. ROLLAND.

J.-A. VAILLANCOURT, Ecr.

ALPH. TURCOTTE, Ecr.

M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-Général,

C. A. GIROUX, Gérant.

F.-G. LÉDUC, Assistant-Gérant.

O.-E. DORAI, Inspecteur.

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.**SUCCURSALES:**

Québec, P. Q.	Vankleek Hill, Ont.
St-Roch, Qué.	St-Boniface, Man.
Trois-Rivières, P.Q.,	Winnipeg, Man.
Joliette, P.Q.,	St-Henri, près Montréal.
Sorel, P.Q.,	Pte St-Charles, Montréal.
Valleyfield, P.Q.,	1393 Ste-Catherine, "
Louiseville, P.Q.	1756 Ste-Catherine, "
Sherbrooke, P.Q.	2217 Notre-Dame,
St-Jérôme, P.Q.	Hochelaga.
Ste-Martine, P.Q.	

THIS SPACE IS
SOLD TO THE CANADIAN
RUBBER COMPANY.**L. R. MONTIBRIAND, A. A. P. Q.**

ARCHITECTE

Mesureur et Evaluateur

No. 230 Rue St-André — Tel. Bell Est 1703. — Tel. des Marchands 297. — Montreal.

TEL. BELL EST 1282
O. TERRIAULT,
Plombier, Couvreur, Poseur d'Appareils à Gaz et à Vapeur.
Specialité : CHAUFFAGE À EAU CHAUDE.

172, RUE SAINT-DOMINIQUE, (Ste-Catherine,) — MONTREAL

Tel. Main 3243.

JOS. MURPHY, Prop.

D. MURPHY & CO.

Saddlers and Fine Harness Makers,

402 St. James Street — MONTREAL.
Fire Department Supplies.

Printer of the

MUNICIPAL GAZETTE
and General Job Printer

Téléphone des Marchands 1865

F. HOTTE

MARCHAND D'HUILE
DE CHARBON, en Gros
Canadienne, Américaine et Astrale
No. 1110 Rue St-LAURENT — MONTREAL

Hector Lamontagne & Cie

292 rue Saint-Paul

MANUFACTURERS OF
HARNAIS, COLLIERS, COUVERTURES, SANGLES, ETC.
MERCHANTS OF
CUIR, PEINTURES, VERNIS de TOUTES SORTES.

Harry K. MartinUNIFORM CAPS, BUTTONS, BADGES, AND GENERAL
POLICE AND FIRE DEPARTMENT SUPPLIES.

TEL. MAIN 4129

STREET RAILWAY CHAMBERS.

B. DE P. 397.

PHONES : 444—445

JOSEPH FORTIER

Réglure, Reliure,
Typographie,
Gaufrage.

Fabricant, Papetier. Livres de
comptabilité, Fournitures
de Bureau : : : : :

Coin Notre-Dame et St-Pierre, Montreal.

BRASS MOULDERS, FINISHERS AND PLATERS.

O. McDONNELL,WHOLESALE DEALER & EXPORTER
HAY & GRAIN

128 WELLINGTON STREET

MONTREAL.

BELL TEL. MAIN No. 89

MERCHANTS TEL. No. 244

The Harbor Machine Shop

LYMBURNER & MATHEWS

Corner Commissioners & Berri Sts.

MONTREAL.

ENGINEERS & MACHINISTS

PHONE MAIN 2101

C. A. LAMOTHE

HORSE SHOER, HORSE CLIPPING BY ELECTRICITY,

626 ST. PAUL STREET

MONTREAL.

Phone

East

152

Fogarty & Bro.

Cor. St. LAWRENCE & St. CATHERINE Sts.

Phone

East

152

RING US UP FOR QUOTATIONS
WHEN YOU WANT LEATHER
OR RUBBER BOOTS : : : : :

WE DEFY COMPETITION.